

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Judi 18 Mars 2021 / N° 1068.

Prix : 20 DA

DEPRECIATION DU DINAR
ET CHUTE DES RESERVES
DE CHANGE

Quel impact
sur l'économie
algérienne ?

P 06

FINANCE ISLAMIQUE
EN ALGERIE

Les experts
plaident pour
un appui
public

APN

ORDONNANCE A ETE PROMULGUEE

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE
FIXE À 407 LE NOMBRE
DE SIÈGES

P 07



Lutte contre le terrorisme et la grande délinquance

**L'ANP TOUJOURS
AU FRONT**

P 03

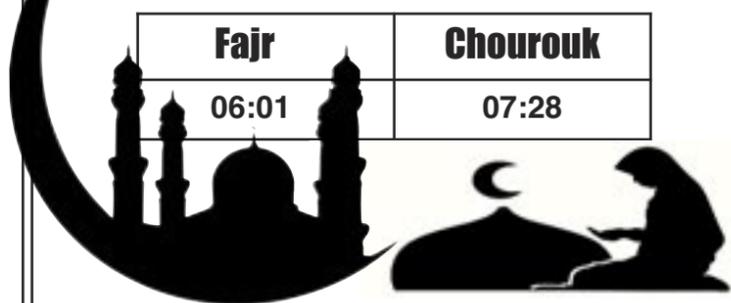
HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Jeudi 18 Mars 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
13:01	16:08	18:34	19:56

Horaires de prière à Alger du Vendredi 19 Mars 2021

Fajr	Chourouk
06:01	07:28



Météo



Alger 26° / Oran 22° / Annaba 23° /
Constantine 23° / Béchar 23° / Biskra 25° /
Djelfa 17° / Sétif 19° / Ghardaïa 26° / Jijel 26° /
Tlemcen 22°

DEPRECIATION
DU DINAR ET CHUTE DES
RESERVES DE CHANGE

Quel impact sur l'économie
algérienne ?

La Fondation Friedrich Ebert organisera, en collaboration avec l'Union européenne (UE), le 31 mars prochain à Alger, une conférence-débat du Pr Abderrahmane Mebtoul autour de «l'impact de la dépréciation du dinar algérien et la chute des réserves de change sur les indicateurs macroéconomiques et sur la dynamique économique générale de l'Algérie». Cette rencontre permettra en plus du présentiel, aux chercheurs, économistes, financiers et autres intervenants, de participer par visioconférence, d'autant que le Pr Abderrahmane Mebtoul abordera toutes les facettes de la dépréciation du dinar et les parades pour y remédier, notamment en termes d'investissements directs étrangers (IDE), les exportations et la valorisation des richesses du pays.



ELLE AURA LIEU SAMEDI PROCHAIN

Dernières retouches pour « Oran Disrupt »

La conférence des Startups dédiée à la région ouest du pays, baptisée « Oran Disrupt », visant à animer l'écosystème de l'innovation à échelle régionale, prévue samedi prochain à Oran, est à ses dernières retouches. Parrainée par le président de la République, le ministre dé-

légué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups, cette édition de la région de l'Ouest vise à animer l'écosystème de l'innovation à échelle régionale, et qui sera abritée par la capitale économique du pays, sera organisée par la suite au niveau

des wilayas de Ghardaïa et de Constantine. L'évènement s'adresse aux start-uppeurs, porteurs de projets innovants, aux experts en nouvelles technologies et aux étudiants, avec au programme des panels d'experts algériens et internationaux sur plusieurs thématiques à savoir.

INVESTISSEMENT
INDUSTRIEL À BOUMERDÈS

Plus de 820 projets
approuvés !



Sur les 3 990 dossiers d'investissement déposés au niveau de la direction de l'industrie de Boumerdès, 821 projets ont eu un avis favorable, alors que plus de 1 577 dossiers ont essuyé un avis défavorable. La création par les pouvoirs publics d'un parc industriel dans la commune de Larbaâta a boosté l'investissement dans la wilaya et a répondu favorablement aux multiples demandes des opérateurs économiques. Le parc en question s'étend sur une superficie de plus de 136 hectares, comprend 9 sous-zones avec 258 lots dont 236 ont été attribués. Ils devraient accueillir 152 projets industriels dans les secteurs de l'agroalimentaire, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, des textiles, des accessoires automobiles et de l'électroménager. En outre, 46 projets ont déjà eu leur permis de construire et sont actuellement en cours de réalisation qui varient de 30 à 70% du taux d'avancement des travaux. Un seul projet est déjà en exploitation, versé dans l'activité ameublement et mobilier de bureau.

DÉFORESTATION SAUVAGE DU
MASSIF DE BELVÉDÈRE

Le wali ordonne
l'ouverture d'enquête

La direction des forêts est sommée d'expliquer les raisons pour lesquelles un opérateur a été autorisé à s'en prendre au couvert forestier dépendant, de surcroît, du domaine maritime, sur la seule base d'un acte de propriété. Alerté par la direction du tourisme sur une opération d'abattage d'arbres centenaires menée par un promoteur dans la forêt de pins qui surplombe la plage belvédère, le wali d'Annaba a pris la décision d'interrompre immédiatement ce chantier, en exigeant l'ouverture d'une enquête sur cette atteinte flagrante à l'environnement. Le chef de l'exécutif a, dans le même temps, exigé de la direction des forêts qu'elle explique les raisons pour lesquelles cet opérateur a été autorisé à s'en prendre au couvert forestier dépendant, de surcroît, du domaine maritime, sur la seule base d'un acte de propriété. Ceci alors que la commission nationale du tourisme a refusé catégoriquement d'octroyer à ce promoteur un permis de construire pour ce projet.

DEVELOPPEMENT DE
L'GRICULTURE À JIJEL

Plus de 250 exploitations
agricoles à électrifier

La direction des services agricoles de la wilaya de Jijel a recensé plus de 250 exploitations agricoles à alimenter en électricité. C'est ce qu'a indiqué notre source, précisant que 70 exploitations appartiennent à 5 périmètres relevant de plusieurs communes pour une superficie totale de 591 hectares. L'étude de ces périmètres a été réalisée et les devis ont été établis pour le raccordement de ces exploitations au réseau électrique par les services de Sonelgaz. Le marché de cette opération a été confié à l'entreprise Kahrif pour un montant de 1,6 milliard de centimes. A noter qu'un groupement en présence des directeurs des services agricoles et de Sonelgaz de 13 wilayas de l'Est a été tenu récemment pour faire un point de situation de cette feuille de route.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

BEDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTIL NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIFUSION

QUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

UNE ORDONNANCE A ETE PROMULGUEE

APN : Le président Tebboune fixe à 407 le nombre de sièges

■ La révision exceptionnelle des listes électorales en prévision des élections législatives du 12 juin prochain a débuté avant-hier et se poursuivra durant huit jours conformément au décret portant convocation du corps électoral pour ces élections.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a promulgué l'ordonnance déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour les élections du Parlement. L'ordonnance, publiée dans le dernier numéro du Journal officiel, fixe les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour les élections à l'Assemblée populaire nationale (APN) et les membres élus du Conseil de la nation. Le même texte stipule également que « la circonscription électorale est fixée, pour l'élection à l'APN, aux limites territoriales de la wilaya », précisant que le nombre total de sièges pour l'élection à l'APN a été fixé à 407 sièges. L'ordonnance énonce, en outre, que « la répartition des sièges pour chaque circonscription électorale, pour l'élection à l'APN, est déterminée au prorata de la population de chaque wilaya ». Le nombre de sièges de chaque circonscription électorale est « fixé sur la base de l'affectation d'un siège par tranche de 120 000 habitants et l'affectation d'un siège supplémentaire pour chaque tranche restante de 60 000 habitants », ajoute le texte, relevant que « le nombre de sièges ne peut être inférieur à trois sièges pour les wilayas dont le nombre de la population est inférieur à 200 000 habitants ». Le nombre de sièges de la circonscription électorale de la communauté nationale à l'étranger pour l'élection à l'APN, est, quant à lui, fixé à 8 sièges. Concernant le Conseil de la nation, la circonscription électorale est fixée pour l'élection de ses membres, « aux limites territoriales de la wilaya », tandis que « le nombre de sièges par circonscription électorale est fixé à deux sièges ». Pour rappel, le président Tebboune, a signé le 11 mars dernier, un décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le 12 juin 2021 en vue de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN). Auparavant, le président de la République a également signé l'ordonnance 21-01 portant loi organique relative au régime électoral. A noter que la révision exceptionnelle des listes électorales en prévision des élections législatives du 12 juin prochain a débuté avant-hier et se poursuivra durant huit



jours conformément au décret portant convocation du corps électoral pour ces élections, signé jeudi dernier par le président de la République. L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a invité, dans un communiqué, les citoyens et les citoyennes non-inscrits sur les listes électorales, en particulier ceux âgés de 18 ans le jour du scrutin, à s'inscrire au niveau de la commission communale de révision des listes électorales dans la commune de leur résidence, placée sous l'autorité de l'ANIE. Les électeurs et électrices ayant changé de lieu de résidence doivent, pour leur part, se rapprocher de la commission de révision des listes électorales au niveau de leur nouvelle résidence pour leur réinscription munis d'une attestation de résidence et d'une pièce d'identité, a ajouté l'ANIE. Les citoyens et les citoyennes peuvent, également, s'inscrire via la plateforme électronique de l'ANIE. Les bureaux de la commission communale de révision des listes électorales sont ouverts de 9h du matin à 16h30, hormis les vendredis. Quant aux citoyens résidant à l'étranger, ils sont

invités à se rapprocher des commissions de révision des listes électorales au niveau des représentations diplomatiques ou consulaires pour leur inscription, conformément aux mêmes modalités. Lors du référendum sur la révision de la Constitution du 1 novembre 2021, le du corps électoral s'élevait à 24 475 310 électeurs et électrices, dont 23 568 012 résidant en Algérie et 907 298 à l'étranger, selon les chiffres communiqués par l'ANIE. L'organisation d'élections législatives figurait parmi les engagements pris par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans son programme politique en 54 points. Dans un discours à la nation prononcé le 18 février dernier, le président de la République avait annoncé la dissolution de l'Assemblée populaire nationale et l'organisation d'élections législatives anticipées. Dans une entrevue début mars avec des responsables de médias nationaux, le chef de l'Etat a indiqué qu'un changement profond du gouvernement interviendra après les prochaines élections législatives, en fonction de l'issue de ces échéances. La convocation du corps élec-

toral intervient après l'examen en Conseil des ministres d'un projet d'ordonnance portant loi organique relative au régime électoral. Après approbation de ce projet, le président Abdelmadjid Tebboune avait donné des orientations consistant, notamment, en la nécessité de bannir dans toutes les étapes du processus électoral l'argent, sous toutes ses formes, notamment l'argent sale, en concrétisation du principe d'égalité des chances entre candidats. Le Président de la République avait aussi insisté sur la moralisation de la vie politique en barrant la route à toute tentative de manipulation consacrée par l'ancien code électoral et sur le recours impératif aux commissaires aux comptes et comptables agréés issus des wilayas mêmes des candidats pour le contrôle minutieux des sources de financement. Il avait, en outre, appelé à la révision de la condition d'âge pour la candidature des jeunes et au relèvement, à la moitié au lieu du tiers, de leur quota sur les listes électorales, ainsi que l'augmentation, au tiers, du quota des jeunes universitaires sur les listes électorales, en appui aux compétences nationales et diplômés des universités à travers tout le pays, tout en plaidant pour l'encouragement de la représentation de la femme, en parité et égalité, sur les listes électorales afin d'abroger le système des quotas. Mettant en avant les changements introduits dans la loi électorale, le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, avait, lui aussi, mis en exergue l'établissement du mode de scrutin de liste ouverte à la proportionnelle avec vote préférentiel sans panachage. Il avait affirmé qu'il s'agit d'un tournant, d'un changement radical par la voie pacifique et institutionnelle, dans lequel ni l'argent, ni les excroissances du système ne doivent orienter le choix de l'électeur ou le falsifier. La nouvelle loi électorale, selon M. Belhimer, se distingue par rapport aux précédentes par la limitation des mandats parlementaires à deux et encourage la participation des jeunes à la vie politique, comme elle réhabilite le mérite et surtout éloigne l'argent de toute influence sur le libre choix des électeurs.

Nadine Oumakhlouf

LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA GRANDE DÉLINQUANCE

L'ANP toujours au front

Deux éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés à Tébessa et Tissemsilt par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), tandis que d'autres détachements ont découvert et détruit quatre casemates pour terroristes à Mila, ainsi que trois bombes de confection artisanale à Médéa et Jijel, durant la dernière semaine, selon un bilan opérationnel de l'ANP rendu public mercredi. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'armée nationale populaire ont arrêté deux (02) éléments de soutien aux groupes terroristes à Tébessa et Tissemsilt, tandis qu'un autre détachement a découvert et détruit, à Mila, quatre (04) casemates pour terroristes contenant une (01) bombe de confection artisanale, une quantité de munitions s'élevant à 99 balles, des substances chimiques et outils servant dans la fabrication d'explosifs, ainsi que des vivres", est-il précisé dans ce bilan hebdomadaire. Selon la même source, "Trois (03) bombes de confection artisanale ont été détruites à

Médéa et Jijel, alors qu'un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et deux (02) chargeurs de munitions ont été découverts à In Amenas". Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, le bilan de l'ANP fait état de l'arrestation de "31 narcotrafiquants et la saisie de grandes quantités de kif traité s'élevant à 14 quintaux et 22 kilogrammes". "En continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 31 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 14 quintaux et 22 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc". En outre, des détachements de l'ANP et les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières "ont arrêté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, 11 narcotrafiquants et

saisi 13 quintaux et 68,5 kilogrammes de kif traité, alors que 20 narcotrafiquants ont été appréhendés et 53,5 kilogrammes de la même substance, ainsi que 32480 comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans les autres Régions militaires". A Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Djanet et In Amenas, des détachements de l'ANP "ont intercepté 171 individus et saisi 30 véhicules, 131 groupes électrogènes, 78 marteaux piqueurs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 50 sacs de mélange d'or brut et de pierres et 68,8 tonnes de denrées alimentaires". Lors d'opérations distinctes menées à Ouargla, El-Oued, Biskra, Oum El Bouaghi, Guelma, Batna et Relizane, "13 autres individus ont été arrêtés et sept (07) fusils de chasse, un (01) pistolet automatique, 275,5 kilogrammes de poudre noire, 1385 cartouches pour fusil de chasse, 1110 unités de tabacs, 14400 unités d'articles pyrotechniques et 5391 unités de différentes bois-

sons ont été saisis". Par ailleurs, "des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 18252 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras, Tindouf et Bordj Badji Mokhtar", note la même source. Dans un autre contexte, les Garde-côtes "ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 99 individus dont 18 de nationalité marocaine, qui étaient à bord d'embarcations de construction artisanale à Chlef, Oran, In Témouchent et Mostaganem". En outre, "177 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à In Salah, In Amenas, Tlemcen et Béchar". "Les résultats de ces opérations menées dans la dynamique des efforts visant à asseoir la sécurité et la sérénité sur l'ensemble du territoire national, dénotent du haut professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos Forces armées à préserver et prémunir notre pays contre toute forme de menaces sécuritaires et fléaux connexes", conclut la même source.

FINANCE ISLAMIQUE EN ALGERIE

Les experts plaident pour un appui public

Les experts appellent à l'élargissement des transactions de la finance islamique en vue de capter un volume élevé de fonds thésaurisés, un mode qui permet de drainer d'importants fonds à travers les guichets de finances islamiques des différentes banques.

Des experts en finance islamique ont plaidé, à Alger, pour un appui public aux établissements de la finance islamique pour leur permettre de jouer leur rôle dans la mobilisation des fonds thésaurisés et la levée du niveau d'inclusion financière. Lors d'une journée parlementaire organisée au Conseil de la nation sur « La finance islamique: une réponse à une revendication sociale et un rôle dans l'inclusion financière », les experts ont estimé que l'appui public se limitait actuellement aux banques conventionnelles et non aux banques islamiques, ajoutant que c'est là un facteur limitatif pour la promotion des produits offerts par ces établissements. A ce propos, le spécialiste en finance islamique et mem-

bre du Haut Conseil islamique (HCI), Kamel Bouzidi, a mis l'accent sur l'impératif pour l'Etat de traiter les établissements de la finance islamique sur le même pied d'égalité que les banques conventionnelles de manière à permettre au client de choisir le produit qui lui convient. « Les banques islamiques font l'objet actuellement d'une double imposition, de par le paiement des impôts à l'achat et à la vente, contrairement aux banques conventionnelles, qui ne les paient qu'une seule fois », a-t-il relevé. Pour sa part, le spécialiste en finance islamique et membre du HCI, Mohamed Boudjelal, a plaidé pour l'élargissement des transactions de la finance islamique en vue de capter un volume élevé de fonds thésaurisés, soulignant que ce mode avait

permis, à ce jour, de drainer d'importants fonds à travers les guichets de finances islamiques des différentes banques. De son côté, le président de l'Instance nationale de la Fatwa pour l'industrie financière islamique, Taher Sennoussi, a indiqué que la domiciliation d'une industrie de la finance islamique en Algérie était « une revendication populaire, sociale et officielle », rappelant que les grands pays avaient entamé, depuis des décennies, l'élargissement du cercle de l'inclusion financière à travers l'adoption d'activités de la finance islamique. Pour lui, il s'agit là d'un moyen de ramener la masse monétaire et « la liquidité en circulation dans l'ombre » vers le circuit bancaire pour leur redistribution sous forme d'investissements. Cette jour-

née a été marquée par l'intervention de nombreux ministres et responsables, dont le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi, qui a annoncé la mobilisation des conseils scientifiques du secteur à travers les wilayas du pays, les imams et les muftis pour promouvoir les produits de la finance islamique qui « n'ont pas bénéficié de suffisamment de publicité à ce jour ». Soulignant que de nombreux systèmes bancaires dans les pays occidentaux utilisent actuellement les produits de la finance islamique, M. Belmahdi a appelé à « ne pas craindre d'aller de l'avant dans ce sens et de mettre en place les mécanismes nécessaires » pour concrétiser la finance islamique.

Nadine Oumakhlouf

ICT Maghreb

Accompagner l'innovation technologique et miser sur l'exportation

Le salon international ICT Maghreb a été sanctionné, par une série de recommandations dont la nécessité d'adapter la réglementation devant accompagner l'innovation technologique en plus de l'option d'exporter des services à valeur ajoutée. "Il faut une réglementation qui suive et accompagne l'innovation technologique, surtout si cette dernière permet de sédentariser les capitaux et d'exporter des services à valeur ajoutée", a-t-on souligné à la clôture de cet événement, dont la cérémonie a été présidée par le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar. Ces recommandations prévoient également "d'adapter les textes législatifs et réglementaires au nouveau contexte, y compris à la réalité mouvante et mutante du monde du numérique afin de leur assurer la souplesse et la flexibilité nécessaire à une activité économique fluide et optimisée". Dans leurs plaidoyers pour l'avènement d'un environnement technologique, économique, financier, réglementaire et législatif propice au développement d'une économie numérique en Algérie, les panelistes ont appelé à la mise en place de "politiques d'appui et de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur du numérique, allant dans le sens d'une valorisation du potentiel économique que recèle ce secteur". Le P-dg du Groupe Télécom Algérie, Karim Bibi Triki, a indiqué que l'Algérie a "tracé une stratégie pour améliorer les performances", ajoutant que son Groupe veille à perfectionner la qualité de service relative à l'utilisation de l'internet et du numérique dans le pays. De son côté, le directeur général d'Ericsson-Algérie, Yacine Zerrouki, a plaidé en faveur de la poursuite du pro-



gramme de digitalisation en Algérie, comme il a appelé les opérateurs et équipementiers à encourager et accompagner l'environnement des startups. D'autres intervenants se sont exprimés en faveur de la promotion et du développement du Cloud en Algérie, à l'image du directeur adjoint de Huawei-Algérie, Jeremy Linx, pour qui le centre de données axé sur le Cloud est "l'infrastructure de base de toute numérisation verticale". "Ces centres de données Cloud peuvent prendre en charge le stockage, l'analyse et la distribution de données. Les nouvelles applications telles que le Big Data et l'Intelligence artificielle (AI) devraient être implémentées sur ces centres de données", a-t-il ajouté. Les intervenants ont recommandé, en outre, le lancement "de campagnes de sensibilisation à la cybersécurité des entreprises, car, selon eux, ces entités économiques, qu'elles soient publiques ou privées, incarnent, elles aussi, la souveraineté numérique du pays", mettant l'accent sur la nécessité de former d'experts en la matière. Ils ont également proposé

d'établir des passerelles entre les institutions formatrices aux métiers du digital et les entreprises du secteur, de donner ses chances à la Fintech (technologie financière) en Algérie afin de favoriser la multiplication et l'émergence de startups et exhorter les industriels à se préparer à la transformation numérique en basculant progressivement vers le statut de Smart Factory. Pour sa part, le ministre du secteur, Boumzar, a indiqué que "les recommandations issues de la première édition de l'ICT Maghreb seront étudiées puis présentées au gouvernement". Il a affirmé que cet événement s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement visant la promotion et le développement du numérique et de l'innovation en Algérie. Par la même occasion, le ministre a qualifié le lancement récent de la certification et de la signature électroniques de "bond technologique" dans le processus de transition numérique dans notre pays, au vu des applications et services qui seront assurés successivement grâce à ces deux systèmes.

Lutte contre les bandes de quartiers

Le Gouvernement examine un projet de décret exécutif

Un exposé sur le projet de décret exécutif fixant la composition et les modalités de fonctionnement des commissions nationale et de wilaya de prévention et de lutte contre les bandes de quartiers, a été examiné mercredi lors d'une réunion du gouvernement présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, indique un communiqué des services du Premier ministre. "Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire relatif au projet de décret exécutif fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale et la commission de wilaya de pré-

vention contre les bandes de quartiers", précise la même source, ajoutant que "ce projet de texte intervient en application de l'Ordonnance n° 20-03 du 30 août 2020, relative à la lutte contre les bandes de quartiers, laquelle a mis en place le cadre juridique spécifique de prévention contre les bandes de quartiers, qui ont créé un climat d'insécurité chez les citoyens". Le communiqué du gouvernement a noté que "l'Ordonnance précitée, au titre des mécanismes de prévention contre les bandes de quartiers, institue une commission nationale de prévention contre les bandes de quartiers placée auprès du ministre chargé de l'Intérieur qui a pour mission d'élaborer un projet de stratégie

nationale de prévention contre ce phénomène, la mise en place d'une base de données regroupant toutes les données et informations relatives à la prévention contre les bandes de quartiers et d'assurer le suivi et la veille sur toutes les actions et les mesures qui ont été entreprises pour lutter contre ce phénomène". Cette Ordonnance prévoit également "l'institution d'une commission de wilaya de prévention contre les bandes de quartiers chargée de l'exécution de la stratégie nationale au niveau local, d'alimenter la base de données conçues à cet effet et de prendre toutes mesures inhérentes à la prévention contre les bandes de quartiers".

Révision des articles du Code des pensions militaires

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a annoncé, mercredi dans un

communiqué, que certains articles du Code des pensions militaires sont en cours de révision afin de permettre à plusieurs catégories d'anciens militaires, l'examen et la régularisation de leurs dossiers déposés au niveau de ses services. "Le ministère de la Défense nationale annonce que certains articles du Code des pensions militaires sont en cours de révision, afin de permettre à plusieurs catégories d'anciens militaires, l'examen et la régularisation de leurs dossiers déposés au niveau des services du ministère de la Défense nationale", précise le communiqué. "Il s'agit en l'occurrence de l'article permettant la prolongation des délais des recours et celui permettant la création de la pension d'invalidité complémentaire, au profit du militaire auquel la commission d'expertise médicale attribue un taux d'invalidité imputable au service", ajoute la même source.

"Par ailleurs, s'agissant des résultats réalisés jusqu'à présent, en termes d'étude de dossiers introduits auprès du ministère de la Défense nationale pour examen et régularisation, au profit des différentes catégories d'anciens militaires, le nombre de dossiers reçus s'élève à 288.079, et sont répartis comme suit:

- Les dossiers des militaires radiés des rangs pour inaptitude physique non imputable au service, au nombre de 37.181 dossiers, dont 8975 acceptés jusqu'à présent.
- Les dossiers des militaires retraités ne percevant pas une pension d'invalidité, au nombre de 171.059 dossiers, dont 5684 acceptés jusqu'à présent.
- Les dossiers des militaires radiés pour fin de contrat et par mesure disciplinaire, au nombre de 80.739 dossiers, dont 1200 acceptés jusqu'à présent. Ainsi, le nombre de dossiers régularisés depuis janvier 2021 jusqu'à aujourd'hui a atteint 15.859 dossiers, et l'opération est toujours en cours"

ENERGIE RENOUVELABLES

Compléter la réglementation pour booster le secteur

La nécessité de compléter la réglementation régissant les énergies renouvelables, notamment pour permettre l'injection de l'électricité produite dans le réseau électrique et encourager les investisseurs est vivement recommandée par les spécialistes pour booster ce secteur prometteur. "En théorie, la loi 02-01 de 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz autorise tous les producteurs de l'énergie d'être connectés au réseau électrique et d'injecter l'excédent de leur production vers les réseaux de Sonelgaz, mais le problème réside dans le fait qu'il n'y a pas eu de textes d'application de cette loi", a relevé le directeur de l'efficacité énergétique auprès du Commissariat aux énergies renouvelable (CEREFÉ), Mourad Issiakhem, dans une déclaration à l'APS. Selon ses explications, ces textes d'application devraient permettre de fixer le tarif de l'électricité (par KW) qui pourrait être vendue à l'entreprise publique par les industriels ou même par les particuliers. Pour M. Issiakhem, "l'impossibilité" actuelle d'injecter le surplus des énergies renouvelables dans le réseau électrique de Sonelgaz constitue non seulement "un gaspillage" de l'énergie propre mais affecte aussi les installations du solaire. A titre illustratif, il a



évoqué l'existence de plus de 400 écoles dotées de panneaux solaires connectés au réseau Sonelgaz. "Au lieu de tirer profit de cette ressource en utilisant le surplus pour alimenter les habitations à proximité de ces écoles, on limite la puissance de ces panneaux de sorte qu'ils produisent juste l'énergie qu'il faut pour l'alimentation de ces établissements scolaires", a-t-il déploré. Cette technique d'empêcher le panneau d'injecter sur le réseau électrique "réduit,

en plus, l'efficacité de l'équipement solaire et réduit sa durée de vie et sa rentabilité", explique ce responsable au CEREFÉ. Les industriels qui disposent d'une installation de cogénération sont confrontés au même problème faute de texte d'application les autorisant à injecter l'excédent de leur électricité produite par le solaire dans le réseau électrique. Abondant dans le même sens, le directeur général du Cluster Solar Energy, Boukhalifa Yaïci, a affirmé à l'APS que,

dans les pays pionniers dans ce domaine, des particuliers et des industriels consomment l'énergie produite par leurs propres installations et injectent le surplus de leur électricité dans le réseau électrique public. En échange, ils encaissent des rémunérations. "C'est une pratique très courante qui encourage les gens à opter pour le renouvelable, en installant leurs équipements avec leurs moyens propres, en sachant qu'ils pourront amortir leurs investissements", a-t-il fait valoir. Pour les particuliers disposant d'une installation de cogénération dans ces pays (utilisation du solaire dans la journée et le réseau publique la nuit), ils injectent le surplus d'électricité produite à partir du solaire au cours de la journée et le fournisseur d'énergie leur restituera la nuit les quantités injectées dans le réseau ce qui leur permet de compenser la consommation sans rien payer, a-t-il encore expliqué. "Le conteur enregistre la consommation achetée et la vente fournie au réseaux", a précisé M. Yaïci. Pour cet expert, il serait intéressant pour l'Algérie de faire autant pour inciter les gens à investir dans les énergies renouvelables notamment dans le Sud et les hauts plateaux. D'autant plus que l'Algérie dispose d'un gisement solaire inestimable.

INDUSTRIE PUBLIQUE

Le gouvernement demande des efforts aux entreprises solides



Les groupes industriels, notamment ceux possédant une certaine aisance financière, sont incités à engager solidairement des actions structurantes dans les différentes wilayas du pays afin d'assurer un développement territorial équilibré et de répondre aux besoins du marché national. C'est ce qui ressort de la réunion qui les a regroupés avec le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha. Lors de cette réunion, un état des lieux du secteur public marchand

industriel a été dressé pour évaluer la situation de ces entreprises publiques et identifier les obstacles auxquels elles font face. L'accent a été mis particulièrement sur les entreprises publiques à l'arrêt et en difficulté, et les voies et moyens de leurs reprises. L'objectif principal est de valoriser le potentiel existant afin d'augmenter, avec le concours du secteur industriel privé, la part de participation de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) national et de contribuer au développement éco-

nomique du pays. Le ministre a instruit les présidents des groupes à redoubler d'efforts pour exploiter au mieux l'énorme potentiel, existant et dormant, du secteur public marchand industriel pour dynamiser les exportations et promouvoir la production nationale. Pour réduire les effets de la crise sanitaire sur leurs activités, le ministre a affirmé le soutien et l'accompagnement de son département ministériel à ces entreprises dans leurs plans de relance.

ARGENT DE L'INFORMEL

Le gouvernement mise sur la finance islamique

Pour capter les capitaux circulant en dehors des circuits bancaires, le gouvernement table sur le développement de la finance islamique. Ainsi, plusieurs départements ministériels se penchent actuellement sur les meilleurs moyens de faire la promotion de ce produit miracle contre la circulation de l'argent liquide en dehors des banques. Ainsi, pour le ministre du Commerce, Kamel Rezig, « le financement islamique n'est pas un financement alternatif. Il doit accompagner le financement conventionnel pour contribuer à la relance de l'économie nationale ». Le ministre du commerce, qui s'exprimait lors d'une journée d'étude organisée par le Conseil de la nation, a encore ajouté que « l'utilisation des Sukuk est nécessaire pour parvenir à un financement islamique lucratif complémentaire ». Mais cela passe surtout par l'offre de beaucoup d'avantages aux épargnants et investisseurs. A commencer par des avantages fiscaux que le gouvernement veut offrir à cette filière dès la loi de Finances de l'année prochaine. Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane a précisé qu'« après concertation entre les ministères des Finances et des Affaires religieuses et des Wakfs et le Haut Conseil islamique (HCI), il a été proposé l'introduction dans la prochaine Loi de finances de mesures visant à préserver l'équité fiscale, étant donné que les produits bancaires régis par les préceptes de la Charia sont similaires aux transactions conventionnelles ». Cela permettra de soumettre les produits de la finance islamique au même régime fiscal et donc soumettre la marge bénéficiaire issue de ces produits à la taxe sur la valeur ajoutée seulement (TVA), qui sera pris en compte également pour définir le résultat fiscal soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS). Le ministre a évoqué en outre la proposition d'une possible exonération des revenus issus de ces produits bancaires à travers leur exclusion du calcul du résultat fiscal soumis à l'IBS, outre l'intégration du financement islamique dans le cadre légal relatif au soutien du financement des nouveaux logements et l'extension des procédures liées à l'allègement du coût de l'emprunt aux produits de la finance islamique, notamment les aides accordées aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie. De son côté, le Haut conseil islamique (HCI) a demandé l'amendement du Code de commerce pour permettre de doter la loi islamique d'un cadre juridique. Le président de cette instance consultative, Bouabdallah Ghlamallah, a indiqué que l'amendement de certains articles du Code de commerce permettra la cotation des Sukuk sur la Bourse d'Alger. Le président du HCI s'est félicité de « l'accueil réservé par les citoyens à la volonté de l'Etat de développer les transactions bancaires islamiques au niveau des banques publiques et privées ». Pour lui, la finance islamique a d'ores et déjà permis aux établissements bancaires de capter d'importantes sommes d'argent. Il a souligné que cette démarche « sert l'économie nationale » en ce qu'elle favorise la circulation des fonds et évite leur thésaurisation. Jusque-là, seules les banques publiques ont lancé les produits de la finance islamique.

Saïd Sadia

BIODIVERSITÉ FLORISTIQUE

51 % de flore algérienne menacée de disparition

L'Algérie compte 3.139 espèces floristiques, dont 1.611 sont considérées comme rare à rarissime, ce qui totalise près de 51 % de flore algérienne menacée de disparition, a indiqué mercredi la Direction générale des forêts (DGF). La DGF a en effet recensé 289 espèces "assez rares", 647 espèces "rares", 640 espèces "très rares" et enfin 35 espèces "rarissimes", détaille la direction dans une note transmise à la presse, à l'occasion de la journée internationale des forêts, célébrée le 21 mars de chaque année. Le document explique que cet état des lieux est lié à "la dégradation des habitats naturels, suite au développement de multiples infrastructures, l'urbanisation croissante, les incendies récurrents, les défrichements et labours des écosystèmes fragiles, l'érosion des sols, la sécheresse prolongée, et l'exploitation anarchique". Quant à la biodiversité faunistique, la note indique que l'Algérie est caractérisée, par la diversité de son climat et de ses écosystèmes renfermant, ainsi, d'énormes potentialités de faune sauvage, notamment endémiques à la région africaine, ainsi qu'un fort potentiel cynégétique, dont des espèces de gibier méditerranéennes et de nombreuses autres espèces africaines. Le pays possède égale-

ment un potentiel "non négligeable" en espèces de faune sauvage, source de gibier pour le développement durable de l'activité chasse et banque de gènes non encore modifiés par l'homme, donc une banque zoo génétique pure, estime la DGF, ajoutant que l'Algérie abrite 483 espèces animales recensées dont 23 espèces (13 mammifères, 07 oiseaux, 03 reptiles), classées menacées de disparition en vertu de la loi n 06-14 du 14 novembre 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition. L'Algérie compte également 229 espèces protégées en vertu de décret exécutif n 12-235 du 24 mai 2012 fixant la liste des espèces animales non domestiques protégées, conformément à la loi n 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Il s'agit de 53 espèces de mammifères, 124 espèces d'oiseaux, 46 espèces de reptiles et 06 espèces d'amphibiens.

Parcs nationaux pour préserver des écosystèmes

Par ailleurs, concernant les aires protégées et les parcs nationaux, compte tenu des multiples pressions exercées sur les res-

sources naturelles, l'administration des forêts a créé entre 1983 et 1993, huit parcs nationaux pour préserver des écosystèmes présentant un intérêt particulier en termes de biodiversité, de richesse paysagère et culturelle, rappelle la DGF. Cependant, estime-t-elle, ces aires protégées occupent "une très faible" superficie qui est de 165.361 ha, soit 0,007 % du territoire national et ne sont représentées que dans une seule catégorie qui est "le parc national", ajoutant que les impacts des changements climatiques leur attribuent maintenant un rôle renouvelé comme outils d'adaptation à l'altération du climat. S'agissant des nouvelles aires protégées classées, la DGF a indiqué que dans le cadre de la loi 11-02, du 17 février 2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, l'administration des forêts a classé, à ce jour, 2 aires protégées : Cap Lindles (Oran) comme réserve naturelle et Babor-Tababor (Setif-Bejaia-Jijel) comme parc national. Pour les zones humides, la stratégie y afférente a identifié 16 complexes et 103 sous-complexes, s'étendant sur une superficie de 98.694.655 ha et comportant 2.375 zones humides apparentes (2.056 zones humides naturelles et 319 artificielles), dont un effort "considérable" a été consenti pour le

classement de 50 zones humides sur la liste Ramsar d'importance internationale. S'agissant des zones de montagne, les enjeux liés aux problèmes d'érosion sont toute production, qu'au niveau de la mobilisation de la ressource eau, élément vital pour le développement, note la DGF. Pour ce qui est de la ressource en eau, l'Algérie consacre un effort "considérable" dans la construction de barrages pour mobiliser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et pour irriguer les terres agricoles potentielles et ce, pour pallier à l'insuffisance et à l'irrégularité de la pluviométrie et d'assurer la sécurité alimentaire. Ces barrages, au nombre de 75 actuellement d'une capacité de stockage de 7,4 milliards de m³, rappelle la DGF, subissent une perte considérable de leur capacité en raison de leur envasement dû à l'érosion hydrique de leur bassin versant en amont. Cette perte est de 934 millions de m³ soit l'équivalent de la capacité du plus grand barrage d'Algérie à savoir Béni Haroun, dont le coût global est de 20 milliards de dinars permettant l'alimentation en eau potable d'une population de plus de 5 millions d'habitants en raison de 250l/j sur une année et l'irrigation d'une superficie agricole de 40.000 hectares/an.

Les entreprises publiques contribuent à la croissance économique à hauteur de 73%



Les entreprises publiques contribuent à la croissance économique nationale à hauteur de 73%, grâce aux secteurs des hydrocarbures mais aussi ceux de l'agriculture et de l'industrie, a indiqué mercredi à Alger le vice-président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Charaf-Eddine Amara. Intervenant lors d'une rencontre ayant pour thème "L'entreprise publique et la relance économique", organisée pour débattre des problèmes rencontrés par les entrepreneurs publics et formuler des propositions pour améliorer les conditions de travail des gestionnaires de ce secteur, le responsable de l'organisation patronale a estimé que cette performance a été atteinte malgré les "contraintes" que rencontrent les entrepreneurs publics. M. Amara a précisé que les entreprises publiques sont en mesure d'améliorer ce chiffre en recourant à des "niches de croissance par l'investissement" expliquant cette notion par la possibilité, pour une entreprise étant à l'aise financièrement, de créer de la valeur en investissant dans une autre entreprise moins bien nantie financièrement. Il a également évoqué, dans le même sens, les entreprises en difficulté offrant des possibilités de crois-

sance et qui ne nécessitent pas de "grosses fortunes" pour redémarrer leur activité. Elles représentent, selon lui, "une opportunité d'investissement intéressante" pour les entités qui recèlent les fonds nécessaires à la relance de ces entreprises. Le vice-président de l'UNEP a souligné que dans ce genre de cas, "nous avons plus besoin d'une bonne gouvernance que de finances, au vu des montants alloués par les organismes financiers aux entreprises, sans que certaines d'entre elles ne fassent évoluer leur situation", estimant que les financements ne sont qu'un outil pour concrétiser "les bonnes idées". Abordant le problème du foncier, M. Amara a évalué qu'il n'y avait pas de "rareté" du foncier industriel, mais plutôt qu'il est "mal distribué" donnant l'exemple du complexe d'El-Hadjar qui, selon lui, n'a besoin que de 150 ha alors qu'il profite d'une assiette de 1.500 ha. Parmi les autres contraintes soulevées lors de cette rencontre, le président de l'UNEP, Lakhdar Rekhroukh, a évoqué les problèmes en relation avec la gestion, l'exportation, la compétitivité en plus du secteur informel qui engendre, selon lui, une concurrence "déloyale", soulignant, à ce titre, que l'entrepreneur public est tenu à une gestion "rigoureuse" des capi-

taux marchands de l'Etat. Il a mentionné, en outre, la dépénalisation de l'acte de gestion précisant que ce dossier "est pris en charge par les autorités" avec un texte de loi qui est "en cours d'élaboration" et qui permettra de "libérer" l'initiative du gestionnaire public. En matière de propositions, le président de l'UNEP a préconisé la levée des obstacles à la promotion de l'investissement et à l'accès au financement bancaire, l'assouplissement des procédures de soutien aux exportations ou encore la relance du Conseil des participations de l'Etat (CPE) qui, a-t-il fait remarqué, "n'a pas siégé depuis près d'une année". M. Rekhroukh a estimé, aussi, "qu'il ne servait à rien de continuer de financer une entreprise publique économique (EPE) sans perspectives", préconisant la mise en place d'un système d'évaluation et de veille sur la viabilité de ces entités. De son côté, le représentant du ministère de l'Industrie, Hocine Bendif, a mis l'accent sur les attentes du département qu'il représente quant à la contribution de l'UNEP à la levée des contraintes rencontrées par les entrepreneurs publics "en proposant des actions concrètes dans les plus brefs délais".

KARIM Z

Forêts : Plus de 830.000 ha reboisés depuis l'année 2000

Le bilan des réalisations des opérations de reboisements fait état de 831.058 hectares (ha) reboisés depuis l'année 2000 jusqu'au 30 juin 2020, a indiqué mercredi la Direction générale des forêts (DGF). Estimant que les reboisements, ont toujours constitué une action "déterminante" dans les programmes d'extension du patrimoine et de protection des terres, la DGF a indiqué que le bilan des réalisations des reboisements depuis 1962, s'élève à plus de 1 million d'hectares, toutes plantations confondues, dont 800.000 ha au titre du Plan National de Reboisement (2000- 2016). Ainsi, la réalisation globale depuis 2000 jusqu'au 30 juin 2020 est de 831.058 ha, toute catégorie confondue, avec 60% de plantation forestière, 36% de plantation fruitière et 4% de plantation pastorale, précise la DGF dans une note transmise à la presse à l'occasion de la Journée internationale des forêts, célébrée le 21 mars de chaque année. Pour l'exécution des programmes de reboisements, le secteur des forêts dispose d'une infrastructure de production de plants constituée de 98 pépinières gérées par l'administration des forêts, ajoute la même source. Soulignant que l'Algérie, à l'instar du monde entier, célébrera cette année, la Journée internationale des Forêts, le 21 Mars 2021, sous le thème : "la restauration des forêts : une voie vers la reprise et le bien-être", la DGF a rappelé que l'Algérie couvre une superficie de plus de 2,3 millions de km² ce qui en fait, en étendue, le premier pays africain, mais avec une superficie forestière (4,1 millions d'hectares) des plus faibles d'Afrique, le Sahara algérien, l'un des plus vastes déserts du monde, occupant plus de 2 millions de km², soit 84% du territoire national. S'agissant de l'état du patrimoine naturel, l'inventaire forestier national (IFN 2008), fait ressortir : 4.115.908 Ha, soit 16,7% de l'Algérie du Nord en terres forestières (forêts, maquis et reboisements), 1.974.018 Ha de terres alfatières (8%) et 4% de terres improductives (terrains rocheux, chott, urbain). La répartition des 4.115.908 ha de terres forestières par types de formations fait apparaître la prédominance des maquis et des maquis arborés qui couvrent 2.413.090 ha, soit 58,7% du total des formations forestières, explique le document. Ces chiffres témoignent, selon la DGF, de l'état de "dégradation" des forêts réduites sur 58,7% de leur superficie en maquis et maquis arborés qui sont en grande partie à faible densité, d'où les "besoins importants" en reconstitution des forêts par reboisement des maquis et des maquis arborés dans des buts de renforcement de leur rôle de protection et de production. Pour leur part, les forêts proprement dites (forêts et reboisements) couvrent 1.702.818 Ha, soit 42% du total des formations forestières, ajoute la DGF, soulignant que la répartition de la strate arborée par types de peuplements fait ressortir la prédominance des peuplements d'âge moyen (perchis et jeunes futaies) qui représentent 43% et en second lieu celle des peuplements âgés (vieilles futaies) qui représentent 36%. Dans les détails, la DGF a expliqué que la forêt algérienne est constituée de différentes essences dont, le Pin d'Alep (1.158.533 Ha), soit 68 % de la superficie globale des forêts, chêne liège (349.218 ha), soit 21 %, chêne zèen (43.922 ha), soit 3%, cèdre (32.909 ha), soit 2%, eucalyptus (29.355 ha), soit 2%, Pin maritime (28.490 Ha), soit 1% et divers (68.391 Ha), soit 3%.

M'sila : L'élevage équin résiste contre vents et marées dans le Hodna

L'élevage équin, activité aux dimensions traditionnelle, touristique et agricole bien ancrées chez les habitants des vastes steppes pastorales du Hodna résiste en dépit de multiples difficultés. "Musc", "Sultana", "Farhana", "Hodna" et "Messaouda" sont autant de jolis noms que les éleveurs équins donnent à leurs superbes et élégantes montures qui vouent un attachement particulier à leurs maîtres en accourant vers eux dès que leur nom est prononcé. Malgré les difficultés rencontrées par les éleveurs équins dans la wilaya de M'sila qui compte 2.000 chevaux, selon la direction de wilaya des services agricoles (DSA), les habitants du Hodna tentent de préserver cette activité. Pour expliquer leur attachement viscéral à cet élevage, des éleveurs équins citent le hadith du prophète Mohamed (QLSSSL): "Le bien est attaché au toupet des chevaux jusqu'au jour de la Résurrection, leurs propriétaires sont aidés et celui qui dépense pour les entretenir est comparable à celui qui tend la main pour faire l'aumône". Selon Abdallah Ouali, président de l'association des éleveurs équins de la commune de Ouled Madhi et Abdelkader Laâmri, éleveur équin également de la région du Hodna, "la race des pur-sang anglais demeure la préférée des cavaliers pour les spectacles de fantasia et les courses hippiques en raison de leurs grande taille, leur élégance et leur vitesse comparativement au pur-sang arabe ou barbe". "Cela ne signifie pas toutefois que ces deux races ne conviennent pas pour les courses et la fantasia, mais elles sont classées en deuxième position après le pur-sang anglais", a-t-il néanmoins expliqué. Les mêmes éleveurs



ont affirmé également que le cheval barbe est peu monté actuellement, à part dans les régions d'Aflou (wilaya de Laghouat) et dans certaines régions de la wilaya d'El Bayadh, à cause de sa petite taille notamment. Ces deux éleveurs ont confié, par ailleurs, que "le dressage des chevaux destinés aux courses débute à un âge inférieur à trois ans, tandis que le dressage des chevaux réservés aux spectacles de fantasia et aux festivals divers est entamé entre 17 et 18 mois". Durant la course hippique le cavalier mise surtout sur la vitesse de sa monture par rapport à celles de ses rivaux, mais pendant la fantasia les choses diffèrent parfois même d'une région à une autre, de manière individuelle ou collective, en brandissant des épées et en tirant des coups de baroud, debout à dos de cheval. A l'Ouest du pays les spectacles équestres de fantasia se pra-

tiquent à la manière de "l'Emir Abdelkader", illustrant une bataille combinant assauts fulgurants, vitesse et réactivité, explique-t-on, tandis que dans d'autres régions la fantasia est pratiquée à la manière de "Said Ali", traduisant la bravoure de Ali Ibn Abi Taleb, lors des batailles au cours desquelles le cavalier fond à vive allure sur les lignes de l'ennemi supposé sans jamais reculer. Dans le Hodna, les styles de fantasia pratiqués sont "Mahiaoui" et "Mansouri" et diffèrent des deux premiers que dans certains détails d'exécution. Le cavalier du Hodna revêt un costume particulier n'ayant rien à avoir avec la tenue du jockey, avec une dominance de blanc composé de Khassa, Erraza et les chaussures Boumessmar (bottes en cuir parsemées de clous). Un soin particulier est accordé à la selle de diverses modèles dont chacune porte un nom

telles que "Noss Amara", "Amara", "Amara oua noss" et "Nedjma oua h'lal". Le modèle "Nedjma oua H'lal" dont le prix atteint près de 4 millions DA, remonte à l'époque ottomane en Algérie et très peu de personnes en possèdent une, tandis que les anciennes selles algériennes, datant de plus d'un siècle, dépassent le 1 million DA. Fabriquée dans la wilaya de M'sila par des artisans dont le métier a été relancé ces dernières années grâce au soutien de la Chambre de l'artisanat et des métiers, la selle brodée de fil d'or coûte entre 100.000 et 250.000 DA, a indiqué la direction de cette structure. Outre la selle, le harnachement du cheval se compose de diverses autres pièces dont une paire d'étriers qui coûtent jusqu'à 50.000 DA la paire, le tapis de selle qui protège le dos du cheval coûte encore plus. Selon les éleveurs équins de M'sila, "la pérennité de cette activité ancestrale reste tributaire du soutien continu des autorités, auquel cas l'activité sera menacée de disparition pour plusieurs raisons. Ils citent notamment l'absence d'espaces pour l'entraînement des chevaux, la rareté du fourrage et sa cherté, l'insuffisance de l'aide destinée à chaque cheval, fixée à 60 kg de fourrage par mois, alors qu'un cheval consomme jusqu'à 210 kg par mois. Par ailleurs, en l'absence de centres de reproduction des pur-sang arabes qui existaient pourtant durant les années 1980, certains éleveurs équins de plusieurs wilayas comme Oum El Bouaghi, Laghouat et M'sila, ont affirmé que cette race de chevaux est actuellement importée en dépit des possibilités locales de relancer sa reproduction dans notre pays.

Zones d'ombre

Le gouvernement veut stabiliser les zones rurales



En aidant les régions enclavées, le gouvernement entend avant tout stabiliser le monde rural. Mais pour cela, il faut avant tout concrétiser et réaliser tous les projets inscrits dans le cadre du développement des zones d'ombre. C'est le nouveau défi auquel est confronté Brahim Merad, le conseiller du président de la République chargé des « zones d'ombre ». Lors d'une visite à Oued-Souf, le conseiller présidentiel a indiqué que ses visites dans des localités enclavées et les zones d'ombre des wilayas du Sud du pays « visent d'évaluer de visu la mise en œuvre de la stratégie des pouvoirs concernant le développement des zones d'ombre, en matière d'électrification, rurale et agricole, l'alimentation en eau potable, l'approvisionnement en gaz naturel, l'amélioration des conditions de scolarisation et des prestations de santé ». Il a ajouté que « les projets de développement tendent, outre les objectifs mentionnés, à consolider les liens de confiance entre l'Etat et le citoyen, à contribuer à la stabilité de la population et la mise

sur pied de projets d'investissement leur permettant d'adhérer aux efforts d'édification du pays ». Pour lui, « les autorités locales sont tenues de contrôler de manière continue les projets de développement et leur suivi permanent ». Par ces efforts, les autorités entendent surtout fixer les populations rurales. Pour Brahim Merad, « l'intérêt porté par les pouvoirs publics pour le développement des zones d'ombre vise essentiellement à encourager la stabilité des populations rurales dans leurs régions ». « Le développement des zones rurales donne l'opportunité à leurs habitants de se lancer dans des activités d'investissement liées à la terre et à la promotion de l'individu, à l'instar des activités agricole et d'élevage, en plus de créer des micro-entreprises familiales spécialisées dans l'artisanat traditionnel et les métiers », a-t-il souligné. Il a ajouté, à ce propos, que les projets de développement en rapport direct avec les préoccupations des citoyens sont à même de contribuer à la fixation des populations dans leurs régions. Pourtant, le responsable re-

connait que les retards pris dans la réalisation de certains projets a des explications. « Les délais d'exécution de tous les projets de développement des zones d'ombre ne peuvent être fixés, car ils sont liés à la disponibilité des enveloppes financières et du temps que prendra le règlement définitif de leur situation », avait admis Brahim Merad. Des efforts considérables sont consentis au profit des populations des zones rurales et démunies qui ont été marginalisés des années durant, a-t-il indiqué, soulignant que les programmes de développement actuellement mis en œuvre « reflètent la forte volonté du Président de la République de consacrer l'égalité des chances entre les citoyens ». La population des zones d'ombres qui s'élève à plus de 8,5 millions d'habitants « doit bénéficier de développement dans tous les domaines, de manière à améliorer leurs conditions, notamment en ce qui concerne la scolarisation, la santé et le désenclavement », a souligné le responsable.

Saïd Sadia

STARTUPS

La conférence "Oran Disrupt" prévue samedi

Une conférence des Startups dédiée à la région ouest du pays, baptisée "Oran Disrupt", visant à animer l'écosystème de l'innovation à échelle régionale, sera tenue samedi prochain à Oran, a indiqué lundi le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des startups dans un communiqué. "Sous le haut patronage du président de la République, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la Connaissance et des Startups, organise la conférence régionale Ouest des startups intitulée "ORAN DISRUPT", le samedi 20 mars 2021 au Centre des Conventions d'Oran", précise la même source. Cette édition de la région de l'Ouest vise à animer l'écosystème de l'innovation à échelle régionale, et qui sera abritée par la capitale économique du pays, sera organisée par la suite au niveau des wilayas de Ghardaïa et de Constantine. L'évènement s'adresse aux start-uppeurs, porteurs de projets innovants, aux experts en nouvelles technologies et aux étudiants, avec au programme des panels d'experts Algériens et Internationaux sur plusieurs thématiques à savoir, Fintech/Insurtech, Cloud/Saas et Mobility/Logistics, ajoute le communiqué. A cette occasion, un concours sur ces trois thématiques est en cours et dont les gagnants seront annoncés le jour de l'évènement. En plus des conférences, des panels, et du concours, une exposition sera organisée en marge de l'évènement et sera réservée aux startups activant dans l'Ouest du Pays. A cet effet, le ministre délégué a invité toute personne souhaitant y participer à s'inscrire sur la plateforme dédiée à cet évènement via le lien <https://algeriadisrupt.com/registration/>, et ceux qui veulent participer au concours à s'inscrire sur le lien <https://algeriadisrupt.com/oran-disrupt-challenge-2021/>.

Pratiques et traditions de **YOGA**



Il existe de nombreuses voies et styles de yoga liés aux différentes aspirations individuelles et aux divers aspects de notre nature. Quatre voies traditionnelles majeures résument ces directions. Au sein d'une même voie (मार्ग, mārga), il peut exister des courants différents. Un yogi reconnu comme maîtrisant parfaitement un mode d'enseignement peut décider de fonder une école de yoga. Cette diversité n'est pas un signe de faiblesse ou de dissension, mais plutôt une réponse à l'extrême diversité des attentes de chacun. Le yoga n'est pas une pratique élitiste et s'adapte à chaque pratiquant. Dénué de tout esprit de compétition et d'objectif à atteindre, n'importe qui peut s'y adonner, quel que soit l'âge, l'état, la religion, malade ou bien portant, etc... Longtemps considérée comme une discipline féminine et pratiquée essentiellement par les seniors, le yoga se démocratise et attire de nouveaux pratiquants chaque année. On voit ainsi apparaître des cours de yoga pour de nouveaux publics comme les enfants ou les femmes enceintes.

1-Pratiques

1-1.Quatre voies traditionnelles

Quatre voies traditionnelles majeures, peuvent résumer ces directions. Il est possible de les suivre assemblées ou séparément :

- le jnana yoga, la voie d'un yoga dont le but est d'atteindre la connaissance transcendante ;
- le bhakti yoga, la voie d'un yoga de dévotion ;
- le karma yoga, la voie d'un yoga de service et d'action désintéressée. Ces trois yogas ci-dessus forment le trimarga, ou voie vers l'éveil. Il existerait une voie qui regrouperait ces trois ascèses en une et qui leur serait antérieure. Cette voie, le madhyama marga serait la source de la voie du milieu dont s'inspire le bouddhisme et le zen;
- le rāja yoga, une voie de yoga s'inspirant des yoga sutra codifiés par Patañjali, cette voie de yoga procède essentiellement par méditation (dhyāna). Il est également considéré comme le yoga intégral ou royal associant les trois yogas précédents au Hatha-Yoga.

1-2.Voies de kriyā yoga

Une citation de David Frawley décrit comme suit le kriya yoga : la science yogique possède sa propre technologie consistant en diverses méthodes et techniques impliquant le corps, la respiration et le mental. Kriya se réfère à l'action, au processus ou au mouvement, en particulier au déploiement interne du prana et à la concentration. La purification et la transformation issues des yogas techniques préparent ainsi à la méditation profonde. Le haṭhayoga, le mantrayoga et le tantra

yoga sont trois formes répandues de kriyāyoga.

1-2-1.Haṭha yoga

Pour une majorité d'occidentaux, le yoga se résume au haṭha yoga. Pourtant, non seulement ce n'est pas la seule forme de yoga, mais même, la forme proposée en Occident est très éloignée de ce qu'est réellement le haṭha yoga traditionnel. En effet, le haṭha yoga, traditionnellement, n'est pas une forme de gymnastique douce mais une voie spirituelle à part entière, qui plus est une voie abrupte et dangereuse réservée à une élite d'individus prêts à brûler les étapes de la réalisation. Le terme « haṭha » (हठ), signifie vigueur, violence. D'un point de vue symbolique, cela exprime aussi la réunion heureuse des contraires, que l'on retrouve dessinée dans le praṇava, (प्रणव), la syllabe sacrée om ॐ (le croissant lunaire accueillant le point solaire). D'un point de vue technique, le haṭha yoga est une discipline d'harmonisation et de développement des facultés psychologiques (concentration, sérénité) et corporelles (puissance et souplesse) poussés à leur perfection. Les principaux ouvrages qui présentent cette méthode, développée à la fin du premier millénaire de notre ère dans la secte tantrique des Goraknath, sont la haṭhayogapradīpikā et à la gheranda samhitā.

1-2-2.Mantra-yoga

Le mantra est un objet ou un support de méditation. Le mantra est soit une formule sacrée d'invocation condensée, soit une série de syllabes assemblées en fonction de leur seule efficacité magique intrinsèque,

répétée de nombreuses fois suivant un certain rythme. Le but de sa pratique peut être un bienfait matériel ou spirituel. Le mantra yoga peut s'effectuer dans le cadre d'un rituel minimal, ou d'une liturgie élaborée, incluant prières, visualisations, mudrā, etc. Le récitant s'accompagne souvent d'une mālā, sorte de chapelet comportant 108 grains. Le mantra yoga s'identifie en bonne partie avec le siddha yoga. Sous une forme plus aisée et populaire il s'assimile au japa yoga, yoga fondé sur la "récitation" du nom de la divinité, répété mécaniquement, ou sur un mantra.

1-2-3.Tantra-yoga

Le tantra yoga s'exprime au travers de deux religions : le bouddhisme tantrique (Tibet, Bhoutan, Népal, et Japon) et l'hindouisme tantrique (principalement au Nord de l'Inde). Pour l'hindouisme, Tantra (तन्त्र) signifie : règle, méthode, traité. Le Tantra est une approche de l'énergie à un niveau subtil. Plusieurs yogas puisent leur origine dans le tantra, nous en citerons deux : Le shivaïsme du Cachemire et le kuṇḍalinī yoga.

1-2-3-1.Shivaïsme du Cachemire

Ce yoga est l'expression la plus aboutie du Tantra, il se fonde sur la triple autorité, tout d'abord des écritures sacrées, les Āgama, puis de l'expérience et de l'enseignement du maître, enfin du propre discernement du pratiquant. À la différence du Brahmanisme classique, le Shivaïsme du Cachemire n'exige aucune qualification particulière de caste, de foi, mais seulement une aspiration à s'initier, selon son aptitude, à un enseigne-

ment approprié. Seuls ferveur requis, aucune forme d'ascèse, mépris des sens ou de la vie au Xe siècle, Vasugupta, Abhinavagupta et Kshemaraja rédigèrent les œuvres.

1-2-3-2.Kuṇḍalinī

La kuṇḍalinī désigne l'énergie latente de chaque être humain et évolue le long de la colonne vertébrale, passant par les chakras jusqu'au sommet du crâne. Elle permet l'équilibre psychique et physique à travers des pratiques ascendantes et descendantes. Le haṭha yoga y puisent de larges représentations énergétiques, tout au long de sa vie, une logique humaine et tenta entre autre pensée orientale – Kuṇḍalinī yoga, psychanalytiques. Fondamentalement, c'est une praxis, une méthode expérimentale. Les modèles théoriques émergeront par la suite. Les buts de Jung dans le mouvement de la psychologie analytique (définition d'un "complexe"). La simplification facile de ces modèles analytiques ni yogiques, et peut-être la quasi-totalité des modèles jungiens. Crowley se serait inspiré du kuṇḍalinī yoga au point justement de la définition

2-Traditions de yoga non hindouistes

2-1.Bouddhisme et yoga

Le yoga possède des éléments communs aux croyances et pratiques religieuses des religions dharmiques. La forte influence du yoga est perceptible dans le bouddhisme, notamment par ses austérités, exercices spirituels, et états de transe. La méditation dhyāna propre au bouddhisme est la pratique qui se rapproche le plus du yoga.

2-1-1.Cittamātra

Cittamātra (sanskrit), rien qu'esprit, est l'une des écoles du bouddhisme mahāyāna. Elle est parfois nommée vijñānavāda, voie de la conscience, vijñānaptimātra, la conscience seule, ou encore yogācāra, pratiquants du yoga.

2-1-2.Shingon

Le Shingon est une école bouddhiste vajrayāna japonaise, fondée au VIII^e siècle par le moine Kūkai (空海). Il s'agit donc de fusionner son esprit avec Maha Vairocana le bouddha cosmique en japonais « Dañitchi-Nyorai » par la réalisation des trois mystères « traïguya-yoga », celui du corps, de la parole, et de la pensée. C'est-à-dire d'effectuer simultanément un geste symbolique avec les mains, une mudrā, répéter un mantra et de se visualiser comme la divinité bouddhique pratiquée. Réalisant ainsi le Mahamudra ou grande union. Le nom d'un certain nombre de divinités laisse aussi à penser qu'il y aurait un rapport entre des éléments tirés du kundalini yoga et cette forme de tantrisme, ainsi uchusma ou encore gundali des protecteurs, ou enfin la principale divinité irritée achalanatha, l'immuable, qui est un des noms de shiva. Il est parfois aussi représenté sous la forme d'une dragon serpentant autour d'une épée de feu. Lors de Takishugyo (ascèses) il est invoqué sous des cascades d'eau glacée. Les textes de référence de cette école bouddhiste sont le Mahavairocana tantra et le tantra du pic du vajra.

2-1-3.Bouddhisme tibétain

Dans le Vajrayāna, le mandala intérieur est l'anatomie du corps subtil ou éthérique, permettant la maîtrise des souffles (prāṇas), des canaux (nāḍīs), des gouttes (bindus), et des centres de conscience, ou roues d'énergie, appelés cakras. Les pratiques qui y sont liées spiritualisent le corps en en faisant un instrument de réalisation, et s'apparentent aux haṭha yoga et kuṇḍalinī Yoga hindous. Quant au mandala

extérieur, on le déploie par le yoga de la déité (Yidam). Le yoga tibétain associe des techniques respiratoires, des exercices rythmiques, des pratiques mantriques ; il s'inspire des pratiques du Yogi Naropa et des exercices internes similaires au Qi Gong.

2-2.Jaïnisme et yoga

Le tirthankara Parshvanatha en méditation yogique dans la posture Kayotsarga. Les cultures religieuse et yogique du sous-continent indien étant fort vastes, les croyants du jaïnisme pratiquent des méditations rappelant celles du yoga : le dhyāna, un exercice de concentration, fait partie des rituels quotidiens du moine-ascète jaïn. La tradition jaïne dit que tout bon croyant, s'il pratique les pujas et les autres disciplines spirituelles donnés par le jaïnisme,

trouve inutile toute forme de yoga classique. Cependant, il faut noter que le jaïnisme pourrait avoir influencé le yoga car les débuts de cette religion sont antérieurs au IX^e siècle av. J.-C. De plus, les cinq règles morales de base du jaïnisme (ahimsā, satya, asteya, brahmacharya, aparigraha) sont exactement les mêmes que celles du Raja yoga de l'hindouisme (les yama ou « disciplines » élémentaires).

2-3.Égypte et yoga

Selon Yogacharya Babacar Khane, les recherches qu'il a menées en Égypte en compagnie de son épouse, Geneviève Khane, lui ont permis de mettre en lumière la présence en Égypte d'une forme de yoga égyptien très proche du haṭha yoga de l'Inde. Le yoga égyptien comporte des postures identiques à celles de l'Inde : position du lotus, du cobra royal, du pont, de la charrue etc. mais en plus des attitudes spécifiques qui se caractérisent par leur verticalité. Ce type de yoga permet un redressement progressif de l'arbre vertébral et des épaules ; il libère tous les étages pulmonaires, permet de retrouver une capacité respiratoire normale et un regain de dynamisme et de vitalité. Les mouvements combinés, réclamant une attention soutenue, développant le pouvoir de concentration et ce que la voie du ch'an appelle « la présence au présent ».

3-Végétarisme et yoga

Étant donné que le premier yama (discipline) du Raja yoga est l'ahimsā (« non-violence » universelle), le végétarisme est une composante classique de l'exercice du yoga (car la consommation de chair animale a pour origine une violence exercée sur l'animal, blessé et tué). Selon B.K.S. Iyengar, maître de Haṭha yoga, le végétarisme est « une nécessité » dans la pratique : Si des animaux tués remplissent mon assiette, ma tête et mon cœur deviennent lourds de tristesse. (...) Devenir végétarien est le chemin pour vivre en harmonie avec les animaux et la planète. D'après Swami Chinmayananda, le végétarisme dans le yoga doit être accompagné d'une frugalité équilibrée : « Consomme ce qui vient à toi facilement, qui n'attende à aucune vie, et dans une proportion qui ne chargera pas ton estomac. Ceci est la règle d'or du régime que doit suivre un adepte de la méditation. »

4-Pratiques modernes dérivées

4-1.Pratiques spirituelles

- La yoganidra ou sommeil yogique : élaborée par Swami Satyananda Saraswati, cette technique est une forme de méditation en position allongée permettant au pratiquant d'agir sur son inconscient. L'amélioration de la qualité du sommeil est un effet de cette pratique mis souvent en avant mais n'est pas son but.
- Le terme yogathérapie a été créé en 1970 par le Dr Bernard Auriol pour désigner l'usage pour la santé de méthodes et principes issus du yoga indien.
- Le sahaja yoga est une pratique de méditation et de transformation spirituelle à la base de laquelle on trouve l'expérience de l'éveil de la Kundalini ou réalisation du soi. Le sahaja yoga a été créé en 1970 par Nirmala Srivastava (Shri Mataji).

4-2.Pratiques corporelles

- Le Yoga Bikram est une forme de haṭha yoga pratiqué dans une pièce chaude inventé par Bikram Choudhury dans les années 1970.
- Le Yoyalates est une méthode hybride qui allie le Yoga et le Pilates, créée à la fin des années 1990 par l'australienne Louise Solomon. Elle permet le renforcement musculaire, la tonicité, la souplesse, en travaillant sur la respiration.

strengthen



stretch



massage



- Acrobatie et yoga : acroyoga, une discipline mélangée de yoga qui combine le yoga avec l'acrobatie.
- Goat yoga, le yoga avec des chèvres.

5-Effets sur la santé

Les effets sur la santé du yoga ont été étudiés scientifiquement. Des effets ont été démontrés par certaines études, mais remis en cause du fait de biais méthodologiques. Le yoga peut être recommandé pour son effet relaxant, réducteur de stress, et l'amélioration de certains symptômes du syndrome prémenstruel. Il est considéré comme une activité ayant un faible impact, pouvant amener des bénéfices semblables à ceux d'autres exercices physiques de qualité, avec une amélioration de l'adresse et de l'état physique général, une réduction du stress et une amélioration de problèmes liés à la sédentarité. Il est particulièrement mis en avant comme physiothérapie, une activité rééquilibrante et renforçant les différentes parties du corps. Le yoga pourrait améliorer l'état physique des patients soignés du cancer, bien que la réalité de ces bénéfices ne soit pas encore démontrée et demande confirmation. Des recherches indiquent que le yoga pourrait être utile, en complément d'autres traitements, pour traiter la schizophrénie, et pourrait avoir des effets positifs sur la santé mentale, bien que la qualité de ces recherches soit faible. En 2015 le Australian Government's Department of Health a publié une étude pour déterminer si les thérapies alternatives pouvaient être remboursées par l'assurance maladie. Le yoga est l'une des 17 pratiques pour lesquelles aucune preuve d'efficacité n'a pu être démontrée. Le gouvernement australien a donc qualifié le yoga de pratique non éligible au remboursement par l'assurance maladie, précisant que « les fonds de l'assurance maladie doivent être employés de manière appropriée et non pour des thérapies dont l'effet n'est pas prouvé ».

5-1.Adultes

Si une partie du corps médical considère que les résultats de la recherche sur le yoga sont significatifs, d'autres signalent les nombreux biais qui entachent ces résultats. La plupart des recherches sur le yoga consiste en des études préliminaires ou des essais cliniques de faible qualité méthodologique, avec des cohortes trop petites, une mauvaise randomisation ou une absence de protocole en double aveugle, et de hauts risques de biais. Une étude de 2013 montre une efficacité à court terme du yoga pour les lombalgies et, avec un niveau de preuve faible, sur le long terme. Une autre étude montre au contraire que le yoga peut provoquer ou aggraver des blessures et des douleurs lombaires. Des cliniciens ont cité des études étudiant les effets du yoga sur les patients traités pour le cancer pour diminuer la dépression, l'insomnie, la douleur, la fatigue

et augmenter le contrôle sur l'anxiété. D'autres ont critiqué la qualité de ces recherches, et l'incertitude de la preuve de ces effets. Une méta-analyse systématique de 2016 a montré l'absence d'efficacité du yoga pour les syndromes métaboliques.

5-2.Blessures

Des pratiquants du yoga peuvent souffrir de blessures physiques analogues à celles des sportifs. Une étude australienne de suivi de 2567 pratiquants a montré qu'environ 20 % ont été blessés pendant leur pratique du yoga. Dans les 12 derniers mois 4,6 % ont souffert d'une blessure entraînant des douleurs de longue durée ou demandant un traitement médical. Les postures sur la tête (shirshasana (en)), de la chandelle (sarvangasana), de flexions vers l'avant ou vers l'arrière, comme la posture de la charrue (halasana) ou la posture de la sauterelle (shalabhasana), et d'équilibre sur les mains, sont les positions qui ont provoqué le plus de blessures. Plusieurs autres études ont aussi montré que le yoga peut entraîner des blessures. Les principales raisons évoquées par les experts tenant de cette pratique pour justifier ces effets négatifs sont l'esprit de compétition des débutants et la mauvaise qualification des instructeurs. La demande croissante, de nombreuses personnes sont certifiées instructeurs, bien qu'ayant un entraînement insuffisant. Toutes ne sont pas capables d'évaluer la condition physique d'un débutant ni de lui conseiller de ne pas abuser de certaines positions ou d'utiliser des supports adéquats pour éviter les blessures. Un débutant peut ainsi surestimer les capacités de son corps et lutter pour réaliser des positions avancées, alors que leur corps n'est pas encore assez flexible ou assez fort. Des dissections artérielles vertébrales peuvent survenir de la rotation du cou lorsque celui-ci est étiré. Cela peut se produire dans de nombreuses situations, dont certaines pratiques de yoga. C'est une affection grave qui peut entraîner un accident vasculaire cérébral. Des cas de déchirures du labrum acétabulaire provoquées par la pratique du yoga ont été rapportées.

5-3.Enfants

Comme le yoga est souvent présenté comme un excellent exercice pour les enfants, comme exercice physique ou respiratoire, pour accentuer l'attention mentale ou diminuer le stress, de nombreuses écoles américaines ont considéré l'inclure dans leurs programmes d'éducation physique. Des parents d'élèves ont intenté une action contre le district d'Encinitas, Californie, critiquant le fait que cette pratique est intrinsèquement religieuse et ne devrait pas faire partie des programmes d'éducation financés par l'État. La San Diego Superior Court Judge a rendu un avis favorable au yoga.

K.Amel

4 astuces pour bien réussir sa sieste



Qu'on soit fatigués à cause d'une petite nuit ou d'une semaine difficile, la sieste est un excellent moyen de recharger les batteries, améliorer sa mémoire, sa créativité et son humeur. Mais une pause sur son bureau, la tête sur son clavier, ne vaut pas celle allongée dans un cadre propice au repos. Voici quelques techniques à appliquer pour rendre ce moment encore plus énergisant :

1-Le bon moment, la bonne durée

Le temps de sommeil dédié à la sieste est essentiel. D'après les experts, il devrait se situer entre 10 et 20 minutes pour une petite sieste et ne pas dépasser les 90 minutes pour une grosse sieste. Une pause trop longue risque de lancer un vrai cycle de sommeil et perturber notre horloge biologique.

2-La bonne boisson

Ce conseil peut vous sembler bizarre, mais boire une tasse de café avant la sieste peut vous aider à faire le plein d'énergie. En effet, la caféine a besoin d'une vingtaine de minutes pour agir. Si vous vous reposez pendant ce laps de temps, vous allez vous réveiller en pleine forme, conseille le site Reader's Digest.

3-Les bonnes conditions

Privilégiez une pièce au calme, sans trop de lumière, ni trop chaude ni trop froide. Afin d'éviter la tentation d'une sieste beaucoup trop longue, préférez le canapé ou le hamac au lit. Si vous prévoyez de faire la sieste dans des endroits que vous ne connaissez pas, pensez à prendre un masque en mousse avec vous. Et si vous n'arrivez pas à trouver le sommeil, rassurez-vous, le repos les yeux fermés est tout aussi bénéfique.

4-Le bon réveil

Émerger d'une bonne sieste peut être difficile. Pour vous faciliter la tâche, sortez prendre un bol d'air frais, marchez et profitez de la lumière du jour pour vous réveiller en douceur. Quelques étirements et quelques exercices de respiration peuvent aussi vous faire du bien. Un geste tout simple : les paumes des mains sur le dos, au niveau des reins, coudes pliés. Inspirez, bloquez, expirez lentement. Vous êtes prêt pour affronter le reste de la journée.

Un régime pauvre en graisses pour protéger le cerveau du vieillissement

Un régime alimentaire faible en graisses combiné à un faible apport en calories serait bénéfique pour aider le cerveau à lutter contre le vieillissement. C'est ce qui ressort d'une étude scientifique menée chez la souris. Parce qu'il est lié au développement de maladies neurodégénératives, le vieillissement du cerveau est particulièrement étudié par la communauté scientifique, désireuse de mieux comprendre ce phénomène pour arriver à le freiner. Au niveau cérébral, le vieillissement se traduit pas une suractivation de cellules immunitaires du cerveau, les microglies. Le dérèglement de ces microglies est lié à la survenue de dégénérescences neuronales. Publiée dans la revue, une étude visant à découvrir ce qui peut limiter le dérèglement des microglies suggère qu'un régime hypo-

calorique et faible en graisses serait bénéfique, et ce davantage que l'exercice physique régulier. Les chercheurs ont étudié les impacts de différents régimes sur l'inflammation et les marqueurs microgliaux d'une région spécifique du cerveau, l'hypothalamus, chez des souris âgées de six mois. Ils ont également examiné l'effet d'un régime pauvre en graisse, sur la microglie de souris de deux ans, soumises en outre à un régime hypocalorique (40% de calories en moins) et à une activité physique sur la durée (roue).

Verdict : "L'activation inflammatoire induite par le vieillissement de la microglie ne pouvait être évitée que lorsque les souris recevaient un régime pauvre en graisses en combinaison avec un apport calorique limité", a expliqué Bart Eggen, coauteur de l'étude. "Un régime faible en gras



en soi n'était pas suffisant pour empêcher ces changements", ajoute-t-il, soulignant qu'il faudrait donc à la fois un régime hypolipidique et hypocalorique pour observer des effets bénéfiques au

niveau cérébral. Les chercheurs ont en outre observé que le fait de pratiquer une activité physique régulière a moins d'effets bénéfiques qu'un régime pauvre en gras et réduit en calories.

Pour vivre plus longtemps, soyez optimiste

L'optimisme serait un attribut psychologique capable de favoriser une bonne santé et la longévité, d'après une nouvelle étude américaine. Les chercheurs estiment que ce trait de caractère nous aide à adopter une hygiène de vie équilibrée, et à diminuer ainsi les risques pour la santé.

Vous avez tendance à voir le verre à moitié plein ? Selon une nouvelle étude, vous avez probablement de fortes chances de

vivre plus longtemps. Cette conclusion est tirée d'une étude menée par les chercheurs de l'école de médecine de l'université de Boston, aux Etats-Unis, et publiée par la revue Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS).

Les scientifiques ont analysé les données de 69 000 professionnels de santé, âgés de 58 à 86 ans, ainsi que plus de 1 400 anciens combattants américains, âgés de 41 à 90 ans. Tous ces vo-

lontaires ont été suivis de 10 à 30 ans en moyenne. Au début de l'étude, ils ont tous répondu à un questionnaire destiné à évaluer leur optimisme. Les auteurs de l'étude ont ensuite pris en compte les facteurs tels que les problèmes de santé ou de dépression.

**Résultats : les personnes les plus optimistes avaient une espérance de vie 11 à 15% plus longue que celle des personnes les moins optimistes.

D'autres études avaient déjà révélé que les personnes optimistes couraient moins de risques de développer des maladies chroniques et de mourir prématurément. Ces résultats s'ajoutent donc aux preuves indiquant que certains facteurs psychologiques peuvent influencer l'espérance de vie. Les chercheurs ont également remarqué que l'optimisme a tendance à favoriser des habitudes de vie liées à une bonne santé.

3 bonnes raisons de ne pas porter des talons hauts



Les blessures causées par des chaussures à talons hauts ont doublé ces dernières années, d'après une étude américaine. Pourtant, elles restent un atout "indispensable" dans certains milieux.

On a beau les adorer, les talons hauts ne nous aiment pas en retour. D'ailleurs, combien de fois avon-nous décrié que cet instrument de torture a été invité par un homme sadique qui n'aimait pas les pieds des femmes ? Il est peut-être temps de les bannir de nos placards...

1-Pour éviter les blessures

D'après une récente étude parue dans la revue scientifique The Journal of Foot and Ankle Injuries, les blessures aux pieds et aux chevilles causées par les chaussures à talon hauts ont doublé en ces dix dernières années. Elles nous donnent de l'allure, mais le prix à payer est cher, selon les chercheurs américains de l'université d'Alabama.

Dans 80% des cas, ce sont les pieds et les chevilles qui trinquent, tandis que les 20% des cas restants, ce sont les genoux, le tronc, les épaules, la tête ou le dos.

2-Pour protéger ses pieds et son dos

Les talons hauts ne causent pas uniquement des accidents, mais aussi des troubles à long terme. Portés trop souvent et trop longtemps, ils réduisent le mouvement du muscle de la cheville, entraînant différents problèmes de posture, dont des sciatiques.

3-Pour éviter de souffrir en soirée

Il vous est certainement déjà arrivé de renoncer à vos talons après une soirée pour finir pieds nus ou avec des ballerines de rechange. Autant éviter la douleur et privilégier des chaussures tout aussi esthétiques, avec des petits talons de 2 ou 3 centimètres, qui protègent notre dos.

Rage de dents 4 aliments qui la soulagent



Environ 20 % des adultes ont des problèmes de carie chaque année. En attendant le rendez-vous chez le dentiste, voici comment soulager une rage de dent, au naturel.

Il n'y a pas que l'aspirine ou le paracétamol qui peuvent soulager la douleur liée à une carie dentaire. On trouve, dans l'alimentation, des aliments qui ont des effets similaires.

1- Le clou de girofle : deux solutions sont possible : appliquer directement sur la dent malade le clou de girofle et serrer fort les mâchoires pendant quelques minutes ou, faire une infusion avec 250 ml d'eau et 2 clous de girofle. Après refroidissement, faire des bains de bouche plusieurs fois par jour pour calmer la

douleur.

2- Le gingembre : comme pour le clou de girofle, il suffit de mordre quelques minutes un petit morceau de gingembre épluché ou de diluer un peu de poudre de gingembre dans un fond d'eau et l'appliquer sur la dent à l'aide d'un petit coton trempé dedans.

3- Le piment : mélanger un peu de poudre de piment avec un fond d'eau. Y tremper un petit morceau de coton pour l'imbiber et le placer sur la dent. Attention, ne pas le faire toucher la gencive !

4- Les graines de sésame : il faut une poignée de graines de sésame et le double d'eau. On porte le tout à ébullition, on laisse la moitié de l'eau s'évaporer et on applique un peu de la préparation sur la dent malade.

Ces défauts du dirigeant qui agacent

Certains dirigeants ont des manies qui peuvent agacer leurs salariés jusqu'à les inciter à quitter l'entreprise. Si certaines sont supportables, d'autres le sont moins. Zoom sur ces actions ou réactions qu'il vous faut contrôler si vous ne voulez pas augmenter le turn-over dans votre entreprise.

Les chefs d'entreprise colériques

S'il y a bien quelque chose à faire c'est essayer de contrôler vos pulsions même quand votre salarié a fait une énorme bourde. N'oubliez pas que la colère laisse des traces et que passer vos nerfs sur votre collaborateur ne changera pas grand-chose et risque de créer des tensions. Hurler n'a jamais résolu un problème alors autant essayer de vous maîtriser même quand la moutarde vous monte au nez. Relativisez les erreurs de celui-ci au regard de tout ce qu'il apporte à l'entreprise et n'oubliez pas que personne n'est parfait. Prenez le temps de réfléchir à trois fois avant de vous énerver et avant d'entrer dans une colère noire, allez vous détendre quelques minutes. Il existe des techniques pour vous calmer alors mettez-les en œuvre. Evitez tant que possible de le faire également avec vos associés devant vos collaborateurs. Il ne s'agit pas de montrer une dissension dans l'équipe de direction.

Ceux trop rigides

Certains chefs d'entreprise estiment qu'il faut totalement dissocier la vie privée et la vie professionnelle. Si on doit essayer tant que possible que l'une et l'autre n'interfère pas, cela n'est pas toujours possible. La rigidité excessive notamment sur les horaires ou la présence alors que ce n'est pas forcément nécessaire ne demeure pas une solution qui marche dans un monde où les deux vies semblent se confondre de plus en plus. Avec l'apparition des téléphones portables et des nouveaux moyens de communication à distance la frontière s'est profondément estompée et il n'est pas rare que les salariés ramènent du travail à la maison. Un peu d'empathie ne fait pas de mal et vous pouvez par exemple comprendre qu'une grève ou encore un enfant malade entraîne des conséquences et qu'offrir une certaine flexibilité pour faciliter la vie des salariés.

Les dirigeants qui s'attribuent le succès

Quand une entreprise réussit, certains dirigeants ont tendance à prendre le melon comme le veut l'expression. Plus elle grandit, plus l'égo peut devenir démesuré. Heureusement cela n'est que très peu souvent le cas mais il faut bien prendre en compte que si l'entreprise grandit c'est bien parce qu'il y a une équipe pour répondre à la demande. Seul, on va peut-être vite mais nombreux on va loin. Si le chef d'entreprise peut avoir pris le melon et s'attribuer tous les succès, il doit bien comprendre que la valorisation demeure essentielle. Il faut attribuer les mérites à ceux à qui ils reviennent et pas seulement à soi. La reconnaissance joue un rôle essentiel dans la motivation des équipes.

Ceux qui ne sont pas exemplaires

L'un des rôles du chef d'entreprise est de montrer l'exemple. Si la réussite peut entraîner le fait que le dirigeant n'ait plus forcément besoin de faire 100 heures par semaine, il se doit quand même de montrer l'exemple. Personne n'a envie de se donner à fond pour quelqu'un qui ne fait pas sa part du travail. L'exemplarité joue un rôle fondamental qu'il ne faut pas négliger alors

si vous avez tendance à arriver en retard ou encore à partir tôt, sachez que vous ne pourrez demander à vos collaborateurs des efforts que dans la limite où vous êtes prêt à en faire vous-même. Votre comportement traduit celui que vous attendez de vos collaborateurs qui vous imiteront. Vous avez peut-être fait des efforts colossaux aux débuts de l'entreprise mais cela ne vous exempt pas de montrer l'exemple.

Les indisponibles

Il existe une catégorie de dirigeants qu'il est très difficile de contacter et qui a du mal à prendre des décisions. Cette attitude peut rapidement nuire à la productivité des collaborateurs surtout s'ils doivent attendre des réponses pour se lancer dans l'action. Dans le cas d'une bonne délégation tout se passe bien mais dans le cas inverse, le dirigeant qui ne sait pas être disponible peut nuire à la bonne marche de l'entreprise. Apprenez à déléguer et à laisser de la marge de manœuvre à vos salariés si vous n'avez pas le temps de tout traiter ou que vous ne pouvez vous rendre disponible. L'organisation doit être fluide et vous ne pouvez pas être le rouage qui bloque l'avancée de l'organisation.

Les Big brothers

Si certains dirigeants ont trop tendance à laisser d'espace à des salariés, l'inverse est également vrai. C'est oublier qu'il n'est jamais agréable d'avoir quelqu'un derrière son dos et que cela ne contribue nullement à la productivité ni à la motivation que de regarder chaque action des salariés. A trop vouloir surveiller vos salariés vous risquez de vous mettre en danger juridiquement mais pas seulement : vous avez des chances de créer du présentisme. A défaut, vous risquez de perdre un temps considérable à regarder chaque action et de devenir une véritable boule de nerf. Les métiers d'aujourd'hui impliquent également de s'aérer l'esprit afin souvent de s'ouvrir à la créativité alors laissez de l'espace à vos collaborateurs pour qu'ils puissent se ressourcer et donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les douteux

On ne sait pas trop des fois s'ils font des blagues ou s'ils sont sérieux. Parfois ils sortent des choses de mauvais goût et on ne sait pas trop comment réagir. Certains comportements sont même à la limite... Les douteux ne le font parfois pas exprès mais devraient travailler sur le type d'humour qu'ils emploient afin de ne pas créer des réactions. Le seul problème, c'est que parfois ils n'en ont même pas conscience. Si vous ne savez pas si vous faites partie de cette catégorie, peut-être devriez-vous demander l'avis à vos salariés.

Les bling bling

Pour terminer cette liste bien qu'il y ait bien d'autres comportements qui peuvent agacer, ceux qui montrent trop leur richesse et qui pourtant paient mal font partie des plus détestés. Il s'agit de ceux qui ont tendance à optimiser les coûts afin de s'enrichir sans prendre en compte que si l'entreprise grandit et génère autant, c'est bien grâce à l'ensemble des collaborateurs. Rien n'empêche de se faire plaisir mais il faut tout de même proportionner. A défaut, vous risquez de créer de la jalousie. Certains d'entre eux, n'hésitent pas à l'exprimer dans les réunions annuelles. Bravo ! Vous m'avez rapporté X millions DA. Une attitude qu'il faudra à tout prix rectifier car ce n'est pas pour vous enrichir qu'ils travaillent pour vous et se motiveront à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Instagram renforce la protection de ses jeunes utilisateurs

Le réseau social, Instagram a déployé de nouvelles fonctionnalités visant à renforcer la protection de ses plus jeunes utilisateurs, dont une technologie utilisant l'intelligence artificielle pour contrôler l'âge réel des utilisateurs. "Si de nombreuses personnes sont honnêtes au sujet de leur âge, nous savons que les jeunes peuvent mentir au sujet de leur date de naissance", affirme l'entreprise dans un article de blog. "Nous voulons en faire plus pour empêcher cela." En effet, l'âge minimum pour s'inscrire sur Instagram, l'application qui attire largement les adolescents, est d'au moins 13 ans. Comme première mesure et en s'appuyant sur "l'apprentissage automatique", la plateforme compte interdire aux adultes d'envoyer des messages directs (DM) aux mineurs qui ne les suivent pas. Par ailleurs, les adolescents vont être avertis par des notifications au sujet d'adultes ayant fait preuve d'un "comportement potentiellement sus-



pect". "Par exemple, si un adulte envoie un grand nombre de demandes de messages ou d'abonnements à des personnes de moins de 18 ans, nous utiliserons cet outil pour alerter les destinataires dans leur messagerie et leur donner la possibilité de terminer la

conversation ou bien de bloquer, signaler ou restreindre l'adulte", précise Instagram. Le réseau social a précisé que cette nouvelle politique serait disponible dans "certains pays" dès le mois de mars et espère la déployer prochainement partout dans le monde.

LÉGISLATIVES AUX PAYS-BAS

Ouverture des bureaux de vote pour le dernier jour des élections



Les bureaux de vote se sont ouverts aux Pays-Bas mercredi, dernier jour d'élections législatives, considérées comme un test de la gestion de l'épidémie par le gouvernement actuel et qui devraient permettre au Premier ministre Mark Rutte de décrocher un nouveau mandat. Les premiers électeurs ont voté à 07H30 (06H30 GMT), selon des médias. Les bureaux de vote ferment à 21H00 (20H00 GMT) et les premières estimations sont attendues peu après. Les bulletins de vote pour ce scrutin de trois jours qui a démarré lundi sont déposés dans des endroits inhabituels tels que

des musées et des centres de tests aux quatre coins des Pays-Bas, où l'on peut parfois voter à vélo ou en voiture. Au pouvoir depuis 2010, le libéral-conservateur Mark Rutte semble en passe d'être réélu pour un quatrième mandat, à l'heure où le nouveau coronavirus a détourné l'attention d'autres problématiques telles que l'immigration, qui avait dominé les élections précédentes. Les candidats se sont affrontés dans un dernier débat télévisé mardi soir avec M. Rutte et les chefs des sept autres plus grands partis, dont le député Geert Wilders, leader du Parti pour la liberté (PVV), plus grand parti de l'opposition.

Les sondages d'opinion présentent le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) de M. Rutte - qui est l'un des dirigeants européens restés le plus longtemps en poste - comme grand vainqueur, avec plus de 20% des suffrages. Des centaines de personnes ont toutefois exprimé leur mécontentement lors d'une manifestation anti-gouvernementale dimanche à La Haye, finalement dispersée par la police à l'aide de canons à eau. L'introduction d'un couvre-feu controversé fin janvier avait aussi déclenché de violentes émeutes à travers le pays.

M.L

Covid : 5 millions de Chiliens ont reçu une dose de vaccin

Le Chili a franchi mardi la barre des cinq millions de personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin contre le Covid-19, avec deux semaines d'avance sur le programme d'immunisation fixé par le gouvernement. Dans ce pays de 19 millions d'habitants, 5.011.517 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin, et 2.139.079 personnes, deux doses, a annoncé le ministère de la Santé. L'objectif du gouvernement était d'atteindre cinq millions de personnes ayant reçu au moins une dose avant le 30 mars. "Cette réalisation

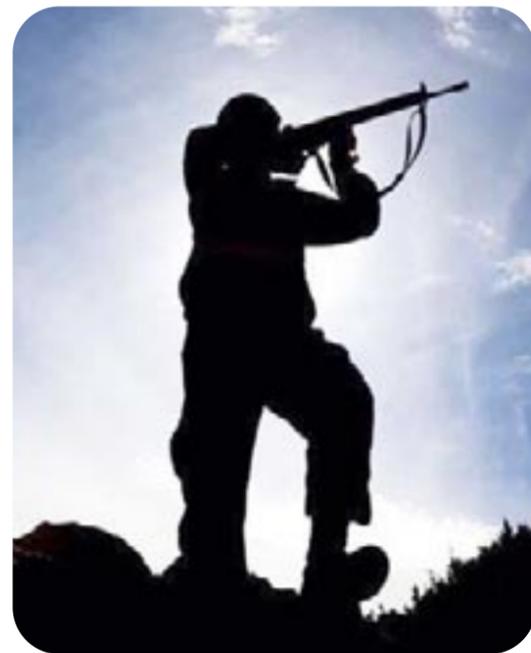
est méritoire et appartient à tous les Chiliens", s'est félicité le président Sebastian Piñera. La vaccination a débuté le 24 décembre au Chili avec le personnel de santé et s'est poursuivie avec les groupes de population les plus à risque. Jusqu'à présent, deux vaccins sont utilisés au Chili : le germano-américain Pfizer-BioNTech et le chinois Coronavac du laboratoire Sinovac. La vaccination s'est déployée grâce à un vaste réseau de près de 15.000 centres de vaccination gérés principalement par les municipalités et les centres de

soins de santé primaire. Malgré un nouveau pic d'infections qui a contraint le gouvernement à reconfiner près d'un tiers de la population du pays cette semaine, les progrès du processus de vaccination ont suscité un grand espoir dans le pays sud-américain. Une maison de retraite du sud du Chili, dont les résidents et le personnel avaient reçu au moins une dose du vaccin Coronavac la première semaine de février, a réussi à résister à un vaste foyer épidémique qui a touché 70 personnes.

M.L

BURKINA FASO

Trois terroristes présumés neutralisés



L'armée burkinabè a affirmé, mardi soir, avoir neutralisé trois terroristes présumés, du 10 au 14 mars derniers, dans des opérations antiterroristes menées dans plusieurs régions du pays, a indiqué l'armée dans un rapport sur la situation des opérations. Selon le rapport, le 10 mars dernier, suite à une attaque contre le village de Tin-Agadel dans la province de l'Oudalan dans le nord du pays, une unité d'intervention du détachement a été déployée pour mener des opérations de ratissage et sécuriser la zone. "Le bilan des opérations de ratissage fait état de 3 terroristes neutralisés, plusieurs moyens saisis, de l'armement, des moyens de communication et divers autres matériels ont également été récupérés", a précisé l'armée burkinabè. D'après la même source, 13 opérations aériennes et 49 opérations de sécurisation de marchés et de lieux de culte ont été menées la semaine dernière. Depuis 2015, le Burkina Faso fait face dans plusieurs de ses régions à des attaques terroristes qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et les militaires, et des milliers de déplacés confrontés à une grave crise humanitaire.

M.L

TOGO/COVID-19

L'état d'urgence sanitaire prorogé de nouveau

Les autorités togolaises ont décidé de prolonger pour six mois supplémentaires l'état d'urgence sanitaire en vigueur dans le pays depuis le 1er avril 2020, rapportent mercredi des médias locaux. Décrété par le chef de l'état togolais pour une durée de trois mois sur la base de l'article 94 de la constitution du pays, l'état d'urgence sanitaire a déjà été prorogé plusieurs fois au Togo en passant par l'Assemblée nationale. La dernière prorogation en date remonte au 15 Septembre 2020. Ainsi, pour les six prochains mois encore, les frontières terrestres resteront fermées et toutes les mesures prises précédemment par l'Etat dans le cadre de la riposte contre la covid-19 et le respect des mesures barrières resteront de mise. "Nous invitons les uns et les autres à se mobiliser pour que nous puissions arriver à ralentir considérablement la propagation de la Covid-19 au Togo et permettre la reprise de nos activités", a lancé Victoire Tomegah-Dogbé, la première ministre du Togo devant les députés, à la fin du vote. "Tout doit être fait pour éviter une saturation. C'est le lieu de renouveler les appels au sens des responsabilités de chaque Togolais en invitant chacun et chacune à un respect scrupuleux des mesures partout où ils sont", a-t-elle ajouté. A la date du 16 mars 2021, le Togo a enregistré au total 8322 cas positifs à la covid-19, dont 1285 cas actifs, 6940 guérisons et 97 décès.

H.J

FOOT / COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (GR. B) Le point après la 2e journée



Point du groupe B de la Coupe de la Confédération de football, à l'issue du déroulement de la 2e journée de la phase de poules, mercredi :

Coton Sport (Cameroun) - RS Berkane (Maroc) 2-0
NAPSA Stars (Zambie) - JS Kabylie (Algérie) 2-2

Classement :	Pts	J
1. JS Kabylie	4	2

2. RS Berkane	3	2
--. Coton Sport	3	2
4. NAPSA Stars	1	2

Déjà joués :

JS Kabylie - Coton Sport 1-0
RS Berkane - NAPSA Stars 2-0

Reste à jouer :

3e journée (4 avril) :

NAPSA Stars - Coton Sport
RS Berkane - JS Kabylie

4e journée (11 avril) :

Coton Sport - NAPSA Stars
JS Kabylie - RS Berkane

5e journée (21 avril) :

NAPSA Stars - RS Berkane
Coton Sport - JS Kabylie

6e journée (28 avril) :

RS Berkane - Coton Sport
JS Kabylie - NAPSA Stars

FOOT / COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (GR. A - 2E J)

Victoire d'Orlando Pirates devant Enyimba FC (2-1)

Le club sud-africain d'Orlando Pirates s'est imposé devant la formation nigérienne d'Enyimba FC sur le score de 2 à 1, (mi-temps: 1-1), en match comptant pour la 2e journée du groupe A de la Coupe de la Confédération de football, disputé mercredi à Johannesburg. Les buts d'Orlando Pirates ont été inscrits par Siyabonga Mpontshane (27') et Tshogofatso Mabaso (89'), alors que Augustine Oladepo avait égalisé pour Enyimba juste avant la mi-temps (45'+2'). A la faveur de cette victoire, les Pirates prennent provisoirement la tête du

groupe A avec 4 points, alors que Enyimba occupe la 2e place avec 3 points. La deuxième rencontre du groupe A, oppose le représentant algérien l'ES Sétif au Ahly Benghazi de Libye, au Caire à partir de 20h00 (heure algérienne). L'ES Sétif, tenue en échec "à domicile" par les Sud-africains d'Orlando Pirates (0-0) -- cette rencontre devait avoir lieu au stade du 8-Mai-1945 de Sétif, avant d'être délocalisée à Accra (Ghana) en raison des risques liés au variant sud-africain de Covid-19 -- sera en appel au Caire, dans une rencontre où le faux-pas est interdit pour les

coéquipiers d'Amir Karaoui.

Résultats partiels de la 2e journée du groupe A :

Orlando Pirates (Afrique du Sud) - Enyimba FC (Nigeria) 2-1
Ahly Benghazi (Libye) - ES Sétif (Algérie) 20h00

Classement :

	Pts	J
1. Orlando Pirates	4	2
2. Enyimba	3	2
3. ES Sétif	1	1
4. Ahly Benghazi	0	1.

A.M

FOOT/LIGUE 1 (18E JOURNÉE)

La JSS conforte sa position de leader, le CABBA s'enfonce

La JS Saoura, auteur d'une excellente opération mercredi en déplacement face au Paradou AC (2-1), a conforté sa position de leader du championnat de Ligue 1, alors que le CA Bordj Bou Arreridj s'enfonce davantage dans les profondeurs du tableau, à l'issue de la défaite à domicile face au CS Constantine (0-3), mercredi à l'occasion de la 18e journée. Dans un match très disputé, la JSS est allée réaliser une précieuse victoire au stade de Dar El-Beïda (Alger), grâce notamment à son buteur attitré Messaoudi, qui s'empare du classement des buteurs avec 9 réalisations. L'unique but du Paradou a été inscrit par Bouabta (79e) sur un splendide coup franc direct à plus de 30 mètres. La forma-

tion de Béchar confirme sa forme "olympique" en alignant un sixième succès de rang, face à une équipe du PAC qui concède un véritable coup d'arrêt après deux victoires de suite. En revanche, rien ne va plus chez le MC Oran, qui enchaîne avec une nouvelle contre-performance à la maison, cette fois face à l'AS Aïn M'lila (0-0), quelques jours après le match nul concédé face à la lanterne rouge du CABBA (1-1). Le défenseur central Boutiche a raté un penalty dans le temps additionnel (90e+7) qui aurait pu permettre aux "Hamraoua" de remporter une victoire importante pour rester au contact du leader. De son côté, le CSC continue de progresser dans le classement, en allant s'imposer logiquement face à une équipe du

CABBA (3-0) fantomatique et dont le maintien parmi l'élite devient de plus en plus difficile à réaliser. L'arrivée du nouveau coach Miloud Hamdi semble permettre au CSC d'amorcer un nouveau départ après un début de saison laborieux, après une belle série de cinq matchs sans défaite. En bas de classement, l'ASO Chlef, sous la houlette du nouvel entraîneur Meziane Ighil, a dû attendre la visite de l'US Biskra (1-0) pour mettre fin à une mauvaise série de cinq défaites consécutives, alors que le WA Tlemcen a été tenu en échec à domicile par le NA Hussein-Dey (1-1) et aligne un troisième match sans victoire. Le Nasria respire lui après deux revers de rang.

J.K

Foot/ Ligue 1 (18e journée)

Résultats partiels et classement

Résultats partiels et classement, à l'issue des rencontres de la 18e journée du championnat de Ligue 1 de football (réserves), disputées mercredi

WA Tlemcen - NA Hussein-Dey 1-1
MC Oran - AS Aïn M'lila 0-0
ASO Chlef - US Biskra 1-0
CABB Arreridj - CS Constantine 0-3
Paradou AC - JS Saoura 1-2

Mardi 16 mars :

RC Relizane - Olympique Médéa 1-0

Reportées :

USM Bel-Abbès - JS Kabylie
MC Alger - NC Magra
JSM Skikda - ES Sétif
CR Belouizdad - USM Alger

Classement :

	Pts	J
1). JS Saoura	35	16
2). MC Oran	32	18
3). ES Sétif	30	14
--). AS Aïn M'lila	30	17
5). O. Médéa	29	18
6). JS Kabylie	27	14
7). Paradou AC	26	18
8). USM Alger	24	16
--). CS Constantine	24	17
10). RC Relizane	23	18
11). CR Belouizdad	22	12
12). MC Alger	20	13
13). ASO Chlef	19	16
--). WA Tlemcen	19	17
15). NA Hussein-Dey	18	18
16). US Biskra	16	18
17). USM Bel-Abbès	15	17
18). NC Magra	14	16
19). JSM Skikda	8	16
20). CABB Arreridj	5	16.

Foot / Coupe de la Confédération

(2e journée)

Résultats partiels

Résultats partiels des rencontres de la 2e journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération de football, disputées mercredi (en heures algériennes) :

Groupe A :

Orlando Pirates (Afrique du Sud) - Enyimba (Nigeria) 2-1
Ahly Benghazi (Libye) - ES Sétif (Algérie) =20h00=

Groupe B :

NAPSA Stars (Zambie) - JS Kabylie (Algérie) 2-2
Coton Sport (Cameroun) - RS Berkane (Maroc) 2-0

Groupe C :

ASC Jaaraf (Sénégal) - CS Sfaxien (Tunisie) 1-1
Salitas FC (Burkina Faso) - ES Sahel (Tunisie) 1-0

Groupe D :

Namungo FC (Tanzanie) - Pyramids FC (Egypte) 0-2
Nkana FC (Zambie) - Raja Casablanca (Maroc) 0-2
NB : les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finale. WA Tlemcen - NA Hussein-Dey

Fédération algérienne d'Aïkido

Composante du nouveau Bureau fédéral pour 2021-2024

Composante du nouveau Bureau de la Fédération algérienne d'Aïkido pour le mandat olympique 2021-2024, à l'issue de l'Assemblée générale électorale tenue mercredi :

Président :

- Nacer Rouibah (24 voix)

Membres :

- Mohamed Mezaouer (24 voix)
- Hassen Boukhaoua (23 voix)
- Karim Chakir (23 voix)
- Omar Benalia (22 voix)
- Rachid Bouzid (22 voix)

Mots codés

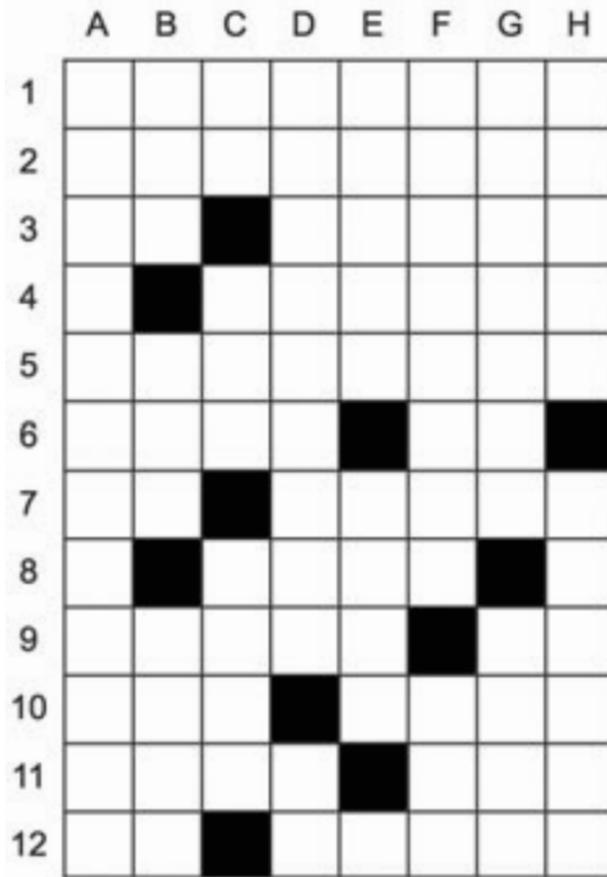


Mots mélangés

- ABBATIAL
- ACCROCHE ACTE
- AILE ATTIRAIL
- AUTOBUS BIPLACE
- BLAFARD
- BOUQUETIN BOURDE
- CANAPE CHANDELLE
- CHARGER CILLER
- DEVANTURE DORE
- EXCEDER GAULE
- GNOCCHI INSALUBRE
- INTEGRALE LETTRE
- MOUTON NUIT PAIE
- PISSENLIT POUR
- QUETSCHER RIGAUDON
- SOLDAT SOLENNEL
- TOURNANT



Mots croisés



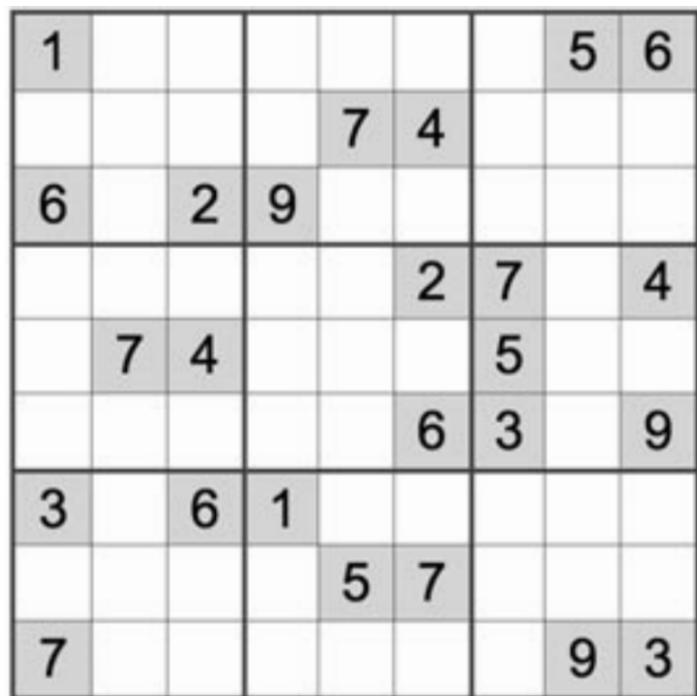
HORIZONTALEMENT :

1. Plumes du peintre. 2. La moitié d'un entier plus un tiers. 3. Coin de Charente. Faire un nid. 4. Boit à petits coups. 5. Objets de farces. 6. Prénom d'enfant. D'abord veau, puis étalon. 7. Ils suivent le cours. Ne pas marquer de but.

VERTICALEMENT :

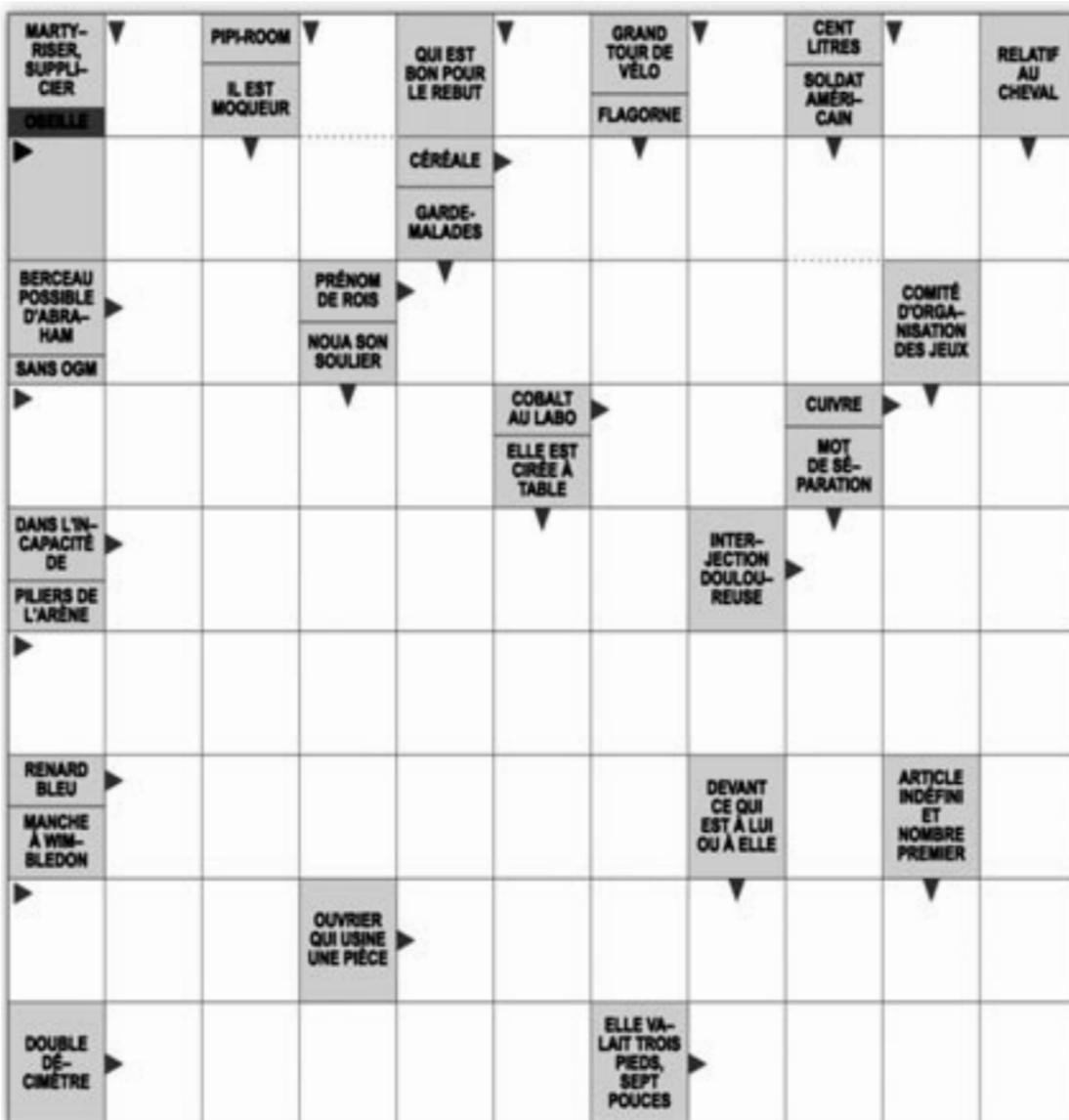
A. D'une manière irréprochable. B. Il nage dans un bocal. On y donne des spectacles. Elle nous veut du bien. C. Qui laisse tout voir. Des lettres pour la patronne. Dans les cordes du marin. D. Point dru. Une gorgée d'élixir... E. Passa par la filière. Compris dans l'effectif.

Sudoku



Solution sudoku

Mots fléchés



de l'administration Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

MOND| BORDJ BOU ARRERIDJ

NOUVELLES MESURES DES VISITES TOURISTIQUES DANS EL GOLÉA

De nouvelles mesures d'organisation des visites touristiques dans le vieux village El Goléa en adéquation avec les dimensions sociales et religieuses de la région ont été décidées par les autorités de la commune Tousseret (Nord de Bordj Bou Arreridj), qui ont approuvé mercredi la responsabilité de cette collectivité. "Cette décision intervient après les agissements et les comportements inconvenants de certains visiteurs, notamment des jeunes, portent atteinte à la dignité du village et suscitent le colère des villageois et des étudiants de l'université coranique de la partie du village", a précisé le président de l'Assemblée populaire communale (APC), Laid Bouzadi. Ces mesures, a précisé cet élu, "ont obligation de tous les visiteurs de la région de respecter les traditions du village, sa coutume et ses étudiants, tout en interdisant l'accès du village aux jeunes non accompagnés de leurs familles ainsi qu'aux personnes qui ne respectent pas les traditions et us du village et ne peut pas porter atteinte aux maisons et aux biens agricoles". Ces mesures interdiront aussi "temporairement" l'accès de délégations touristiques jusqu'à coordination (de l'action) de l'association culturelle du village El Goléa "authenticité et patrimoine" et la direction du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, a ajouté M. Bouzadi. Le village d'El Goléa représente l'un des plus importants sites historiques et touristiques de la wilaya où le modèle architectural ancien a été respecté dans ses moindres détails. Il est à signaler également que le mot El Goléa est le dialecte de Kaïba qui signifie fortresse, un vieux village protégé de tous côtés par des montagnes montagneuses et construit sur les berges d'un vaud au milieu d'une dense forêt.



Trente cas d'infection au virus Ebola et 15 décès ont été enregistrés en Guinée et en République démocratique du Congo (RDC), a annoncé le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC) Afrique. Le CDC, agence sanitaire de l'Union africaine, a signalé un taux de mortalité de 50% dans ces deux pays. Les chiffres officiels transmis à l'agence montrent que la RDC a enregistré 12 cas et six décès tandis que la Guinée a dénombré 18 cas et 9 décès, a indiqué le

CDC Afrique dans un communiqué publié mardi soir. Selon l'organisation, la Guinée et la RDC ont signalé à ce jour huit guérisons, avec respectivement six et deux patients stabilisés. Sept professionnels de santé font partie des cas confirmés, deux en RDC et cinq en Guinée, d'après l'agence. Dans sa mise à jour de la situation transfrontalière concernant la maladie à virus Ebola, le CDC a relevé qu'entre le 15 février et le 12 mars, quelque 18 alertes liées à Ebola ont été enregistrées en Sierra Leone, soulignant que

toutes ces alertes avaient fait l'objet d'une enquête et que les patients avaient été traités négativement au virus, ce qui signifie qu'il n'y a aucun cas confirmé d'Ebola en Sierra Leone à l'heure actuelle. Par ailleurs, le CDC a exhorté tous les pays africains à renforcer leurs efforts de surveillance transfrontalière en cartographiant les mouvements de population, afin d'identifier tous les points de passage qui pourraient présenter un risque de propagation du virus Ebola.

TA

Constantine

SAISIE DE 2000 CAPSULES DE MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES

Les éléments des brigades mobiles de la police judiciaire (BMPI) de la wilaya de Wilaya de Constantine ont saisi plus de 2000 capsules de médicaments déconseillés de leur usage, a-t-on appris mercredi auprès de ce corps sécuritaire. La quantité de capsules a été découverte lors de deux (2) opérations effectuées dans le cadre des efforts déployés par les services de ce corps de sécurité, en plus de l'arrestation de trois (3) individus, des repris de justice âgés de 31 et 32 ans, a précisé

le cellule de communication de la sûreté de wilaya. La première intervention, effectuée par les policiers de la BMPI du secteur urbain de Sidi Mahrak a permis l'arrestation de deux (2) personnes en possession d'une quantité importante de médicaments psychotropes et de drogue ainsi que des armes blanches, a-t-on indiqué. Une autre personne a été également arrêtée lors d'une seconde opération menée par les éléments de la BMPI de Palms, a ajouté la même source, soulignant que la perpétration du délit

du mis en cause a contribué à la découverte de substances psychotropes, d'une quantité de drogue destinée à la vente ainsi que des armes blanches. Des données pénales ont été établies à l'encontre des mis en cause dans ces deux (2) affaires en vue de les présenter devant les instances judiciaires pour "trafic de produits pharmaceutiques, acquisition, possession, stockage et vente illicite de substances psychotropes", a signalé la même source.

MALEKA

Accidents de la route:

14 MORTS ET 418 BLESSÉS EN UNE SEMAINE EN ZONES URBAINES

Quatorze (14) personnes ont trouvé la mort et 418 autres ont été blessés dans 346 accidents de la route enregistrés du 09 au 15 mars en cours, au niveau des zones urbaines, a indiqué mercredi un communiqué des services de la Sûreté nationale. Comparativement aux statistiques de la semaine écoulée, le bilan fut

été d'une hausse en nombre d'accidents (+39), de blessés (+23) et de décès (+05). Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents avec un taux de 95%, en raison du non-respect du code de la route et de la distance de sécurité, l'exès de vitesse, la fatigue et le manque de concentration, en sus d'autres facteurs liés à l'état du

véhicule, précise la même source. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique au respect du code de la route et à la vigilance lors de la conduite. Le numéro vert 1948 et le numéro de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24, rappelle la DGSN.

L'ALGÉRIE FERME DES ISSUES UTILISÉES PAR DES BANDES CRIMINELLES DANS LE TRAFIC DE DROGUES À BÉCHAR

Les autorités algériennes locales ont procédé à la fermeture d'issues utilisées par des bandes criminelles organisées dans le trafic de drogues au niveau de "Ouhad Laaroudj" dans le District de Beni Oualid (Wilaya de Béchar). Cette fermeture intervient dans le cadre "des développements au niveau régional et en renforcement des efforts de l'État algérien dans la sécurisation de sa bande frontalière, suite à des marquages dans l'exploitation de parcelles de terrain algériennes par des citoyens marocains à Ouhad Laaroudj". A ce

propos, l'Algérie a accordé aux agriculteurs et paysans marocains, exploitant ces terres algériennes, un délai, convenu, pour évacuer les lieux. Ces agriculteurs marocains ont déclaré se soumettre à la décision de l'Algérie de quitter le territoire algérien le 18 mars 2021, promettant de ne plus revenir sur les lieux. Réagissant à l'appel de la justice, ces agriculteurs marocains ont commencé à quitter la région, reconnaissant les relations fraternelles qui leur ont permis, pour des raisons humanitaires, d'exploiter des parties de la zone lit de l'Oued relevant

des frontières algériennes. Dans ce sens, les éléments des unités des Gardes frontalières ont réaffirmé leur disponibilité permanente à protéger les frontières nationales contre toute menace, quelle qu'elle soit l'origine, soulignant la protection des frontières, notamment la surveillance de la bande frontalière et la lutte contre la contrebande et le crime organisé (tels que) parmi les missions initiales de l'Armée nationale populaire (ANP).

JK

Conseiller aux affaires en lien avec la défense et la sécurité

LE PRÉSIDENT TEBNOUNE NOMME BOUMEDIENE BENATTOU

L'entourage du président de la République vient de s'enrichir avec une nouvelle nomination qui n'égale des mandats. En effet, le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a nommé M. Boume-

diene Benattou, Conseiller auprès du Président de la République chargé des Affaires en lien avec la défense et la sécurité, a indiqué hier, un communiqué de la Présidence de la République, à qu'il M. Abdelmadjid Tebboune, Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la

Défense nationale, a nommé M. Boume-diene Benattou, Conseiller auprès du Président de la République, chargé des Affaires en lien avec la défense et la sécurité, in- en dans le communiqué.

M. Arkab préside une réunion avec les cadres du Commissariat à l'énergie atomique

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé mercredi à Alger, une réunion avec les cadres du Commissariat à l'énergie atomique (COMENA), en présence de son commissaire, Abdelhamid Meïtib, a indiqué un communiqué du ministère. Cette réunion, tenue au siège du COMENA, rentre dans le cadre de la poursuite des réunions de travail et de suivi avec divers organismes du secteur de l'énergie et des mines, a précisé la même source.

FAIBLE AFFLUENCE DU PUBLIC ET BAISSÉ DES VENTES

La première édition du Salon du livre d'Alger ouverte, jeudi dernier, au Palais des expositions d'Alger a connu "une faible affluence" de public et une baisse des ventes, selon les données. L'application du protocole sanitaire de prévention contre le nouveau Coronavirus, notamment l'interdiction de l'accès au moins de 16 ans, a entraîné une baisse des ventes car "les enfants et les adolescents sont les plus férus de ce genre de manifestation", ont précisé à l'APS ces éditeurs. Outre ce constat, un des responsables du stand "Chéhab" a déploré la faible médiatisation de cet événement culturel et l'absence de promotion à travers des affiches publicitaires". Dans le même sens, le responsable des ventes des éditions "Dar Naouila", spécialisée dans les manuels parascolaires, a souligné que la présence des jeunes influait "grandement" sur le volume des ventes d'autant que les publications leur sont destinées. L'éditeur Bouchebouloua Abdeljalil a affirmé que les publications des éditions Dar Naouila connaissent une grande affluence, notamment "en fin de semaine", grâce "à la promotion des ouvrages faite par la maison d'édition via les réseaux sociaux. Déplorant "les coûts élevés" de location des parcelles, notamment à la lumière de la conjoncture actuelle difficile, le même intervenant a souligné que sa maison d'édition avait suspendu ses activités depuis plus d'un an en raison de la pandémie, ce qui lui a causé des pertes financières.

AMINE